
CI FINANCIAL CORP.

NOTICE ANNUELLE

20 mars 2025



CI FINANCIAL CORP.

NOTICE ANNUELLE

20 mars 2025

TABLE DES MATIÈRES

CI FINANCIAL CORP.....	I	HISTORIQUE DES DIVIDENDES	25
NOTES EXPLICATIVES.....	1	MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES	
ÉNONCÉS PROSPECTIFS	1	TITRES	26
STRUCTURE DE L'ENTREPRISE.....	2	COURS ET VOLUME DES OPÉRATIONS	26
NOM, ADRESSE ET FORMATION	2	ADMINISTRATEURS.....	27
LIENS INTERSOCIÉTÉS	2	MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION	33
ORGANIGRAMME	3	INTERDICTION D'OPÉRATIONS SUR VALEURS DE	
DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE		SOCIÉTÉS OU FAILLITES	33
L'ACTIVITÉ	3	PÉNALITÉS ET SANCTIONS	34
HISTORIQUE DE L'ENTREPRISE SUR LES TROIS		POURSUITES ET APPLICATION DE LA LOI	34
DERNIERS EXERCICES	3	POURSUITES	34
DESCRIPTION DE L'ENTREPRISE.....	7	APPLICATION DE LA LOI	35
GÉNÉRALITÉS	7	PARTICIPATION DES MEMBRES DE LA	
STRATÉGIE D'ENTREPRISE.....	9	DIRECTION ET D'AUTRES PERSONNES	
SECTEUR DE LA GESTION D'ACTIFS	10	DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES....	35
SECTEUR DE LA GESTION DE PATRIMOINE AU		AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT	
CANADA	15	CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES ...	36
SECTEUR DE LA GESTION DE PATRIMOINE AUX		CONTRATS IMPORTANTS	36
ÉTATS-UNIS	18	INTÉRÊTS DES EXPERTS.....	37
CYCLES	19	INFORMATION SUR LE COMITÉ D'AUDIT	
EMPLOYÉS	19	ET DE GESTION DES RISQUES.....	37
GESTION DU RISQUE	19	RÈGLES DU COMITÉ D'AUDIT ET DE GESTION DES	
DESCRIPTION DE LA STRUCTURE DU		RISQUES	37
CAPITAL	20	COMPOSITION DU COMITÉ D'AUDIT ET DE GESTION	
ACTIONS ORDINAIRES	20	DES RISQUES.....	37
ACTIONS PRIVILÉGIÉES	20	FORMATION ET EXPÉRIENCE PERTINENTES.....	37
DÉBENTURES CANADIENNES	20	POLITIQUES ET PROCÉDURES D'APPROBATION	
DÉBENTURES AMÉRICAINES	22	PRÉALABLE	38
RACHATS	23	RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES..	39
RACHAT EN CAS DE CHANGEMENT DE CONTRÔLE	23	GÉNÉRALITÉS	39
NOTATIONS	24	ANNEXE « A »	A-1
DIVIDENDES	25		
POLITIQUE DE DIVIDENDES ACTUELLE	25		

NOTES EXPLICATIVES

Sauf indication contraire, l'information contenue dans la présente notice annuelle est présentée en date du 31 décembre 2024 et toute mention de l'exercice de la Société renvoie à l'exercice clos le 31 décembre 2024. Tous les montants sont en dollars canadiens, sauf indication contraire.

Dans la présente notice annuelle, sauf si le contexte commande une autre interprétation, toute mention de la « **Société** » renvoie à CI Financial Corp. et, selon le cas, à ses entités antérieures, CI Financial Income Fund et CI Financial Inc., et toute mention de « **CI** » ou du « **groupe CI** » renvoie à la Société et à ses entités antérieures ainsi qu'aux entités et filiales qu'ils contrôlent.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

La présente notice annuelle contient des énoncés prospectifs concernant des événements, des résultats, des circonstances, des rendements ou des attentes futurs prévus à l'égard de CI et de ses produits et services, y compris son exploitation, sa stratégie ainsi que sa situation et son rendement financiers. Les énoncés prospectifs se reconnaissent d'ordinaire à l'emploi de termes comme « être d'avis », « s'attendre à », « prévoir », « projeter », « planifier », « avoir l'intention de », « estimer », « objectif », « plan » et « projet » et autres renvois analogues à des périodes futures ou à l'emploi de verbes comme « être », « devoir », « pouvoir » ou « vouloir » au futur ou au conditionnel. Ces énoncés ne sont pas des faits historiques mais représentent plutôt l'opinion de la direction concernant des événements futurs dont bon nombre sont, de par leur nature, fondamentalement incertains et indépendants de la volonté de la direction. Bien que la direction soit d'avis que les attentes qui sous-tendent ces énoncés prospectifs sont fondées sur des hypothèses raisonnables, ces énoncés comportent des risques et des incertitudes. Les facteurs et hypothèses d'importance sur lesquels s'appuient les conclusions exprimées dans les présents énoncés prospectifs comprennent l'hypothèse d'un secteur des fonds d'investissement et d'un secteur de la gestion de patrimoine stables et de taux d'intérêt relativement stables. Certains facteurs pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des attentes, notamment les suivants : la possibilité que la conclusion de l'arrangement (défini ci-après) soit retardée ou ne soit pas réalisée, et l'incidence négative importante sur le prix des actions ou sur les activités de la Société de l'incapacité à réaliser l'arrangement dans les délais prévus (ou même de le réaliser du tout), la conjoncture économique et les conditions du marché, y compris, les taux d'intérêt et de change, les marchés financiers mondiaux, les répercussions des pandémies ou des épidémies, l'évolution de la réglementation gouvernementale ou des lois fiscales, la concurrence, les développements technologiques et les autres facteurs décrits ou analysés dans les documents d'information de CI déposés auprès des autorités en valeurs mobilières compétentes à l'occasion.

Le lecteur est prié de considérer soigneusement ces facteurs et d'autres facteurs et de ne pas accorder une confiance exagérée aux énoncés prospectifs. Sauf si les lois en vigueur l'exigent expressément, CI décline toute responsabilité de mettre à jour ou de modifier des énoncés prospectifs après la date à laquelle ils sont formulés, notamment pour tenir compte de nouveaux renseignements ou d'événements futurs.

Pour une analyse plus détaillée des facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats réels, voir la rubrique « *Gestion du risque* » du rapport de gestion qui accompagne les états financiers annuels de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

STRUCTURE DE L'ENTREPRISE

Nom, adresse et formation

La Société remplace CI Financial Income Fund (le « **Fonds** ») par suite de la réalisation de la conversion du Fonds, de fiducie de revenu à société par actions, au moyen d'un plan d'arrangement approuvé par les tribunaux en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario) (la « **LSAO** ») le 1^{er} janvier 2009 (la « **conversion** »). Avec effet le 30 juin 2006, le Fonds a été créé lorsque CI Financial Inc. a été convertie en fiducie de revenu. La conversion a annulé de manière efficace cette conversion en fiducie de revenu.

La Société a été constituée en vertu de la LSAO le 12 novembre 2008 et n'a pas exercé d'entreprise activement avant la conversion, à part la signature de la convention d'arrangement aux termes de laquelle la conversion a été réalisée.

Le 20 avril 2017, à l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires, les actionnaires ont confirmé l'adoption du règlement n°2 de la Société, auparavant approuvé par le conseil d'administration (le « **conseil** ») le 16 février 2017, modifiant le règlement n°1 de la Société afin de hausser le quorum requis aux assemblées des actionnaires à deux personnes présentes ou représentées par un fondé de pouvoir détenant ou représentant au moins 25 % des actions ordinaires en circulation de la Société conférant le droit de voter à l'assemblée.

Le siège social de la Société est situé au 15 York Street, 2^e étage, Toronto (Ontario) Canada M5J 0A3.

Liens intersociétés

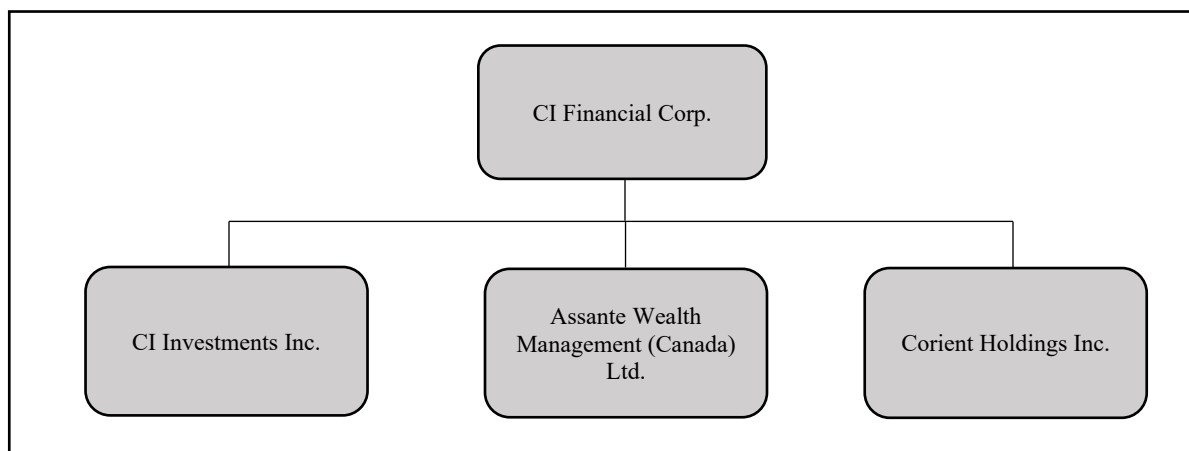
La Société exerce son activité principale par l'intermédiaire de ses principales filiales, soit CI Investments Inc. (faisant affaire sous le nom de Gestion mondiale d'actifs CI (« **GMA CI** »), Assante Wealth Management (Canada) Ltd. (« **AWM** ») et Corient Holdings Inc. (anciennement CI US Holdings Inc.) (« **Corient** »). La Société exerce également ses activités au Canada par l'intermédiaire de certaines autres filiales, dont Conseil Privé CI S.E.C. (« **CPCI** »), Marret Gestion d'Actifs Inc. (« **Marret** »), CI Services d'investissement Inc. (« **CISI** »), WealthBar Financial Services Inc. (« **WealthBar** ») (faisant affaire sous le nom de CI Investissement Direct) et Aligned Capital Partners Inc. (« **Aligned Capital** »). La Société est en exploitation en Australie par l'entremise de GSFM Pty Limited (« **GSFM** »). La Société a commencé à acquérir des sociétés de conseillers en placement inscrits (« **CPI** ») aux États-Unis (« **É.-U.** ») à la fin de 2019 (voir « *Secteur de la gestion de patrimoine aux États-Unis* » à la rubrique « *Description de l'entreprise* »).

Le tableau suivant présente les principales entités que la Société contrôlait au 31 décembre 2024, et notamment (i) le pourcentage des droits de vote rattachés à l'ensemble des titres comportant droit de vote

de l'entité dont la Société a la propriété véritable ou sur lesquels elle exerce une emprise et (ii) le territoire de constitution ou de formation de l'entité.

Entité	Territoire	Propriété %
CI Investments Inc.	Ontario	100 %
Assante Wealth Management (Canada) Ltd.	Canada	100 %
Corient Holdings Inc.	Delaware, États-Unis	80 %

Organigramme



DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ

Historique de l'entreprise sur les trois derniers exercices

Transaction de fermeture

CI a conclu une entente définitive avec Accelerate Holdings Corp. (l'« **acquéreur** »), une société affiliée à Mubadala Capital, la division de gestion d'actifs alternatifs de Mubadala Investment Company, en vertu de laquelle l'acquéreur a accepté d'acquérir, directement ou indirectement, la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de CI pour 32,00 dollars l'action (l'« **arrangement** »). L'opération sera réalisée au moyen d'un plan d'arrangement en vertu de l'article 182 de la LSAO. Le 12 février 2025, les actionnaires de la Société ont adopté une résolution spéciale visant à approuver l'arrangement et, le 18 février 2025, la Société a obtenu une ordonnance définitive de la Cour supérieure de justice de l'Ontario (Rôle commercial) approuvant l'arrangement.

L'arrangement est assujéti au respect de certaines conditions préalables, qui sont décrites plus en détail dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction de CI du 7 janvier 2025 (la « **circulaire** »), dont des exemplaires peuvent être consultés sous le profil de CI sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca. Si les conditions préalables à l'arrangement sont remplies ou, le cas échéant, font l'objet d'une renonciation, l'arrangement devrait être réalisé au deuxième trimestre de 2025.

Offres publiques de rachat importantes

Le 4 octobre 2024, CI a annoncé les résultats définitifs de son offre publique de rachat importante aux termes de laquelle elle a racheté aux fins d'annulation 2 157 201 actions ordinaires au prix de rachat de 18,25 \$ US l'action ordinaire, pour un prix de rachat total d'environ 39 370 000 \$. Cela représentait environ 1,48 % des actions ordinaires émises et en circulation au moment où l'offre a été lancée.

Le 10 juillet 2024, CI a annoncé les résultats définitifs de son offre publique de rachat importante aux termes de laquelle elle a racheté aux fins d'annulation 5 000 000 actions ordinaires au prix de rachat de 15,50 \$ l'action ordinaire, pour un prix de rachat total d'environ 77 500 000 \$. Cela représentait environ 3,3 % des actions ordinaires émises et en circulation au moment où l'offre a été lancée.

Le 5 avril 2024, CI a annoncé les résultats définitifs de son offre publique de rachat importante aux termes de laquelle elle a racheté aux fins d'annulation 4 857 142 actions ordinaires au prix de rachat de 17,50 \$ l'action ordinaire, pour un prix de rachat total d'environ 85 000 000 \$. Cela représentait environ 3,11 % des actions ordinaires émises et en circulation au moment où l'offre a été lancée.

Le 20 décembre 2023, CI a annoncé les résultats définitifs de son offre publique de rachat importante aux termes de laquelle elle a racheté aux fins d'annulation 6 544 502 actions ordinaires au prix de rachat de 15,28 \$ l'action ordinaire, pour un prix de rachat total d'environ 100 000 000 \$. Cela représentait environ 4,0 % des actions ordinaires émises et en circulation au moment où l'offre a été lancée.

Financement au moyen de débentures en 2024

Le 20 septembre 2024, CI a réalisé un placement par prospectus de débentures de septembre 2027 d'un capital total de 325 000 000 \$ (au sens donné à ce terme à la rubrique « Débentures canadiennes » ci-après).

Le 22 mai 2024, CI a annoncé qu'elle avait réalisé avec succès un placement privé de débentures de 2029 (au sens donné à ce terme à la rubrique « Débentures canadiennes » ci-après) d'un capital total de 675 000 000 \$ US.

Rachat d'obligations

Le 21 mai 2024, CI a annoncé qu'elle avait commencé une offre publique de rachat en espèces pour racheter la totalité des débentures de 2051 en circulation (au sens donné à ce terme à la rubrique « Débentures canadiennes » ci-après) (le « **dépôt de 2024** »). Le 5 juin 2024, CI a annoncé qu'elle avait accepté d'acheter des débentures de 2051 d'un montant en capital total de 570 127 000 \$ US.

Le 11 mai 2023, CI a annoncé qu'elle avait déposé une offre de rachat en espèces, dans le cadre de trois offres distinctes (les « **offres** »), jusqu'à concurrence d'un capital total de 1 000 000 000 \$ de trois séries de débentures en circulation, les débentures de mai 2025, les débentures de 2027 (au sens donné à chacun de ces termes à la rubrique « Débentures canadiennes » ci-après) et les débentures à 6,000 % échéant le 22 juillet 2024 d'un capital total de 350 000 000 \$ (les « **débentures de 2024** »). Le

19 mai 2023, CI a annoncé qu'elle avait accepté de racheter, aux termes des offres, des débentures de 2024 d'un capital total de 234 775 000 \$, des débentures de mai 2025 d'un capital total de 370 762 000 \$ et des débentures de 2027 d'un capital total de 97 531 000 \$.

Des renseignements supplémentaires concernant les offres et l'offre publique de rachat de 2024 sont disponibles sous le profil de CI sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca.

Sollicitation de consentement et modifications des débentures

Le 4 avril 2024, CI a annoncé qu'elle avait obtenu l'approbation des détenteurs de ses débentures de mai 2025 et de ses débentures de 2027 afin de modifier les actes de fiducie complémentaires pertinents en supprimant un engagement précis qui empêchait une filiale de CI de créer, de prendre en charge ou de contracter par ailleurs directement une dette (respectivement, la « **modification des débentures de mai 2025** » et la « **modification des débentures de 2027** » et, collectivement, les « **modifications des débentures** »). Les modifications des débentures ont permis d'harmoniser les débentures de mai 2025 et les débentures de 2027 avec les autres séries de débentures de la Société qui ne contiennent pas un engagement ou une restriction similaire.

Changements au sein du conseil d'administration

M. David Miller a informé la Société qu'il n'avait pas l'intention de se présenter de nouveau à l'élection au conseil d'administration à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de 2024 qui s'est tenue le 26 juin 2024. Son mandat d'administrateur a pris fin à la clôture de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de 2024. M. David Miller a complété 11 ans de son mandat de 12 ans.

Le mandat d'administrateur de 12 ans de M. Tom Muir a expiré le 25 juin 2023 à la clôture de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de 2023.

Mme Sheila Murray a informé la Société qu'elle n'avait pas l'intention de se présenter de nouveau à l'élection au conseil d'administration à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de 2022. Son mandat a pris fin à la clôture de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de 2022 le 22 juin 2022.

Le 9 février 2022, Mme Sarah Ward a été nommée au conseil d'administration et à son comité de la gouvernance, des ressources humaines et de la rémunération. Auparavant, Mme Ward a travaillé comme associée au sein du groupe bancaire du bureau new-yorkais du cabinet d'avocats d'envergure mondiale Skadden, Arps, Slate, Meagher & Flom LLP. Mme Ward a également été coprésidente du comité de surveillance des avis juridiques du cabinet, a siégé au comité des politiques du cabinet et a été cheffe adjointe mondiale du groupe bancaire de 2009 à 2014.

Changements à la haute direction

Le 31 décembre 2024, Darie Urbanky, président, chef de l'exploitation et chef de GMA CI, a pris sa retraite de tous les postes qu'il occupait au sein de la Société.

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2024, Marc-André Lewis, chef des placements de GMA CI, a assumé le rôle de co-chef de GMA CI. M. Lewis conserve ses responsabilités actuelles de chef des placements, poste qu'il occupe depuis le 1^{er} septembre 2021.

Lancement de la marque Corient

Le 1^{er} août 2023, CI a annoncé que CI Private Wealth (exerçant ses activités aux États-Unis) changeait de marque pour devenir *Corient*. Le nouveau nom est inspiré de l'approche axée sur la clientèle et témoigne de l'engagement de la société à offrir à celle-ci une expérience de gestion de patrimoine inégalée. Corient sert maintenant de marque pour tous les bureaux de gestion de patrimoine aux États-Unis, car l'exercice de ses activités conjointement avec les anciennes marques a cessé.

Participation minoritaire dans Corient

Le 11 mai 2023, CI a annoncé qu'elle avait convenu de vendre une participation minoritaire de 20 % dans Corient à un groupe diversifié de grands investisseurs institutionnels, notamment une filiale en propriété exclusive de l'Abu Dhabi Investment Authority (l'« ADIA »), Bain Capital, Flexpoint Ford, Ares Management Funds, l'État du Wisconsin et d'autres investisseurs (collectivement, les « **investisseurs** »). CI détient 80 % de Corient et les investisseurs détiennent les 20 % restants sous forme d'actions privilégiées convertibles. Les détenteurs d'actions privilégiées ont droit à un nombre de voix égal au nombre d'actions ordinaires de Corient en lesquelles les actions privilégiées sont convertibles. Chaque action privilégiée est convertible au gré du porteur en une action ordinaire de Corient, sous réserve des rajustements antidilution habituels. Les actions privilégiées en circulation sont automatiquement converties en actions ordinaires de Corient à la clôture d'un premier appel public à l'épargne admissible de Corient. Dans l'éventualité d'une acquisition par un tiers ou de la liquidation de Corient, et dans certains autres cas, chaque porteur d'actions privilégiées a le droit de recevoir un privilège en cas de liquidation. Les actions privilégiées comportent les droits de consentement, de sortie et autres droits habituels des actionnaires minoritaires pour un titre de cette nature.

Des renseignements supplémentaires sur le placement sont disponibles sous le profil de CI sur SEDAR + à l'adresse www.sedarplus.ca et dans le rapport de gestion au 31 décembre 2023.

Le produit du placement s'élevait à 1 000 000 000 \$ US et a servi à diminuer l'endettement de la Société au moyen d'une réduction de sa facilité de crédit en cours et d'un rachat d'obligations (voir « *Rachat d'obligations* » ci-dessus).

Dépôt confidentiel d'une ébauche de déclaration d'inscription dans le cadre du projet de premier appel public à l'épargne visant les actions ordinaires de Corient Holdings Inc. et radiation de la cote de la New York Stock Exchange

Le 22 décembre 2022, CI a annoncé que Corient avait procédé au dépôt confidentiel d'une ébauche de déclaration d'inscription sur formulaire S-1 auprès de la Securities and Exchange Commission (la « **SEC** ») en rapport avec le projet de premier appel public à l'épargne d'actions ordinaires de Corient (le « **PAPE** »).

Le 30 décembre 2022, CI a annoncé sa décision de radier volontairement ses actions ordinaires de la cote de la Bourse de New York et de radier son inscription auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis. La radiation volontaire a pris effet le 19 janvier 2023.

Partenariat stratégique avec CGI

Le 30 août 2022, CI a annoncé qu'elle avait conclu un partenariat stratégique à long terme avec Conseillers en gestion et informatique (« **CGI** »). CGI a accepté la responsabilité de la gestion des activités liées à la plateforme d'agent des transferts exclusive de CI, à la tenue des registres visant les porteurs de parts d'organismes de placement collectif et au service à la clientèle.

DESCRIPTION DE L'ENTREPRISE

Généralités

CI est une société indépendante qui offre des services de gestion d'actifs et des services-conseils en gestion de patrimoine à l'échelle mondiale. CI exerce ses activités sur divers marchés à l'échelle mondiale, notamment au Canada, aux États-Unis et en Australie. Au 31 décembre 2024, CI gère, par l'intermédiaire de ses filiales, des actifs de clients s'élevant à 529 G\$, en plus de fournir des services de gestion d'actifs, de gestion de patrimoine et de garde.

CI est bien diversifiée et possède une présence solide dans les activités de gestion d'actifs et de services-conseils en gestion de patrimoine au Canada. Elle est également diversifiée à l'échelle internationale. Depuis le début de 2020, CI a fait son entrée dans le secteur américain des CPI où elle a établi depuis une solide présence grâce à l'acquisition de près de 40 sociétés de CPI bien établies. En outre, CI exerce des activités en Australie par l'intermédiaire de sa filiale de gestion d'actifs GSFM.

CI exerce ses activités en fonction de trois secteurs à présenter : Gestion d'actifs, Gestion de patrimoine au Canada et Gestion de patrimoine aux États-Unis.

Gestion d'actifs

Les activités de gestion d'actifs de CI au Canada sont principalement exercées par l'intermédiaire de ses filiales, soit GMA CI, Marret et GSFM.

Fort de sa grande équipe interne possédant une vaste expérience en gestion de portefeuille et offrant un large éventail d'approches de placement distinctes, GMA CI fait partie des principaux gestionnaires de placements indépendants au Canada. GMA CI offre une gamme complète de produits diversifiés selon la catégorie d'actifs, la région géographique et l'approche de placement. Ses plateformes de placement comprennent des fonds communs de placement, des fonds distincts, des fonds mis en commun, des fonds alternatifs, des fonds à capital fixe, des fonds négociés en bourse et des comptes discrétionnaires. CI place ses produits auprès des investisseurs canadiens au moyen de plusieurs canaux, y compris par l'intermédiaire

de courtiers au détail et de conseillers professionnels partout au Canada et du marché des placements institutionnels.

Marret, dans laquelle CI détient une participation majoritaire, est une société de gestion de placements établie à Toronto qui se spécialise dans les titres à revenu fixe, plus particulièrement dans les stratégies en matière de crédit d'entreprise.

GSFM, dans laquelle CI détient une participation majoritaire, travaille en collaboration avec des gestionnaires de placements chevronnés pour offrir des fonds d'investissement aux épargnants et aux investisseurs institutionnels sur le marché australien.

Gestion de patrimoine au Canada

Les principales filiales de gestion de patrimoine de CI au Canada mettent l'accent sur une approche intégrée à service complet en planification de patrimoine qui comprend la planification financière, la gestion de patrimoine, la planification successorale et l'assurance, en plus de la gestion de placements.

Au Canada, les filiales de gestion de patrimoine de CI comprennent :

- AWM, qui compte plus de 900 conseillers partout au Canada au service des particuliers et des familles.
- Aligned Capital, qui compte environ 250 conseillers.
- CPCI, faisant affaire sous les noms CI GPP Canada et Clientèle privée Assante, société de conseils en placement discrétionnaires au service des Canadiens bien nantis et très bien nantis.
- Northwood Family Office (« **Northwood** »), cabinet de gestion de patrimoines familiaux de premier plan au Canada, qui offre des services intégrés de planification, de gestion de placements, d'administration de patrimoine et de gestion de patrimoine familial auprès de Canadiens très bien nantis.
- Coriel Capital Inc. (« **Coriel** »), qui offre des services de chef des placements à certaines familles et fondations canadiennes très bien nanties.

CI offre également deux plateformes de placement en ligne sur le marché canadien, toutes deux en exploitation sous le nom CI Investissement Direct, l'une étant une plateforme de gestion de patrimoine et de planification financière offrant des portefeuilles de placement et des conseils sans commission, l'autre étant une plateforme de négociation autogérée.

En outre, CISI, courtier, offre un large éventail de services de dépôt et d'autres services aux gestionnaires de portefeuille et courtiers inscrits du Canada.

Gestion de patrimoine aux États-Unis

CI exploite une entreprise intégrée de gestion de patrimoine aux États-Unis axée sur l'offre de solutions exhaustives en matière de gestion de patrimoine à des clients bien nantis et très bien nantis. L'entreprise a été établie en 2020 et s'est développée grâce à l'acquisition de près de 40 sociétés de conseillers en placement inscrits de grande qualité entre 2020 et 2024. Les conseillers des sociétés de CPI exercent leurs activités en vertu de la « norme fiduciaire » et offrent aux clients un éventail de services, notamment des services de planification financière axée sur des objectifs, de gestion de portefeuille, ainsi que de planification successorale, philanthropique, fiscale et de fiducie. CI exploite l'entreprise de gestion de patrimoine comme un partenariat privé, soit Corient Partners LLC. Ce partenariat procure un avantage concurrentiel afin d'attirer, de fidéliser, de motiver et de mobiliser les meilleurs talents du secteur. CI estime que le partenariat avec Corient Partners LLC constitue un outil différencié permettant d'afficher une croissance forte et continue ainsi que de solides résultats financiers. CI, indirectement, est le plus important porteur de parts de Corient Partners LLC, détenant une participation d'environ 77 % par l'intermédiaire de Corient Holdings Inc., ce qui donne lieu à une exposition nette de 62 %.

Stratégie d'entreprise

En novembre 2019, Kurt MacAlpine, chef de la direction, a lancé une nouvelle stratégie pour la Société, laquelle est fondée sur trois priorités stratégiques : *moderniser l'entreprise de gestion d'actifs de CI, étendre la plateforme de gestion de patrimoine de CI et mondialiser la Société*. Chaque priorité stratégique mise sur les vastes capacités existantes de CI afin de tirer parti des possibilités que recèle le marché.

Moderniser l'entreprise de gestion d'actifs : le secteur change de plus en plus rapidement en raison des changements démographiques, de l'évolution des préférences des investisseurs, de l'évolution des attentes à l'égard du service à la clientèle et des modifications visant le cadre réglementaire. Ce contexte nécessite de nouveaux produits et services ainsi que de nouvelles approches afin de combler les besoins en constante évolution des investisseurs.

Étendre la plateforme de gestion de patrimoine : CI est d'avis que le rôle du conseiller financier est plus important que jamais, car les consommateurs vivent dans un monde plus complexe, axé sur le numérique. CI dispose d'une expérience et de capacités considérables en gestion de patrimoine et elle prévoit les élargir au Canada par le truchement de ses filiales de gestion de patrimoine au Canada et aux États-Unis par l'entremise de CPI.

Mondialiser la Société : l'envergure revêt désormais une importance notable dans le secteur de la gestion d'actifs et de la gestion de patrimoine, ce qui est difficile d'atteindre au Canada seulement. L'expansion des activités hors du Canada permet à CI d'offrir un soutien de portée internationale aux clients, d'avoir accès aux talents mondiaux et de diversifier la société.

Les principales initiatives de la Société sont mises en œuvre au soutien de l'un ou de plusieurs de ces priorités stratégiques.

Secteur de la gestion d'actifs

Sommaire

Les activités de gestion d'actifs de CI sont exercées par l'intermédiaire de ses filiales canadiennes, GMA CI et Marret (collectivement, les « **gestionnaires de fonds** »), ainsi que GSFM. Les produits et services des gestionnaires de fonds sont offerts uniquement au Canada, alors que GSFM offre des produits de placement aux investisseurs de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande.

Le secteur de la gestion d'actifs, qui tire son revenu principalement des honoraires gagnés en contrepartie de la gestion de fonds d'investissement et de comptes discrétionnaires, génère la majeure partie du revenu de CI. De ce fait, les résultats financiers de CI sont en grande partie dictés par le niveau de ses actifs sous gestion, qui sont eux-mêmes fonction des rendements dégagés par ses fonds et des ventes nettes des fonds.

L'information financière concernant le secteur de la gestion d'actifs est présentée dans les états financiers annuels de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et dans son rapport de gestion connexe, qui peuvent être consultés sur SEDAR+, au www.sedarplus.ca.

Au 31 décembre 2024, les actifs sous gestion de CI se chiffraient à 137,8 G\$.

L'ensemble des fonds de CI, à l'exception des fonds GSFM, sont collectivement appelés ci-après les « **Fonds gérés** ». Pour de plus amples renseignements sur GSFM, veuillez consulter la rubrique « *Activités internationales* ».

Produits et services

Fonds gérés

Au 31 décembre 2024, les gestionnaires de fonds géraient plus de 270 fonds communs classiques/mis en commun principaux et plus de 120 fonds négociés en bourse (« **FNB** »), fonds d'investissement à capital fixe ou sociétés en commandite. Les parts des Fonds gérés sont vendues ou disponibles à la vente dans l'ensemble des provinces et des territoires du Canada et sont offertes principalement par l'intermédiaire de courtiers en valeurs, de courtiers en épargne collective et d'agents d'assurance, y compris les conseillers financiers travaillant au sein d'AWM, d'Aligned Capital et de CPCI. CI place également ses produits par l'entremise du marché des placements institutionnels.

La diversité des Fonds gérés permet à CI d'attirer un vaste bassin d'investisseurs. Conformément à sa stratégie visant à moderniser ses activités de gestion d'actifs, CI continue d'évaluer et de mettre à jour sa gamme de produits, notamment en lançant de nouveau, afin de toujours répondre aux besoins en évolution des conseillers et des investisseurs, de satisfaire aux exigences du marché ainsi que d'améliorer et simplifier sa gamme actuelle.

Gestion des Fonds gérés

Les gestionnaires de Fonds sont promoteurs et gestionnaires de chacun de leurs Fonds gérés respectifs. Chaque gestionnaire de fonds fournit à ses fonds des services comprenant la gestion des portefeuilles de placements, la commercialisation, le traitement des opérations, la tenue des registres et des comptes des porteurs de titres ainsi que la transmission des rapports aux porteurs de titres. En contrepartie, le gestionnaire de fonds pertinent reçoit généralement des honoraires établis en fonction de la valeur liquidative quotidienne moyenne de chaque Fonds géré. La valeur liquidative d'un Fonds géré dépend principalement de la valeur au marché de ses placements en portefeuille. Les honoraires de gestion versés aux gestionnaires de fonds sont comparables aux autres honoraires de gestion demandés dans le secteur canadien des fonds d'investissement.

En général, à l'exception de certains FNB, les Fonds gérés acquittent leurs propres frais d'administration et d'exploitation, y compris les honoraires d'audit et les honoraires juridiques, les honoraires de l'agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts, les frais de garde, les frais de portefeuille et de placement, les frais liés à la communication avec les porteurs de titres et tous les frais imposés par la loi ou la réglementation, ainsi que la taxe sur les produits et services et la taxe de vente harmonisée, le cas échéant. De façon générale, GMA CI a convenu d'acquitter la totalité des frais d'exploitation des organismes de placement collectif à capital variable et des FNB dont il assure la gestion (à l'exception de certaines taxes, des coûts d'emprunt, des nouveaux droits exigés par le gouvernement et des frais liés aux contrats à terme) en contrepartie d'honoraires d'administration annuels fixes.

Gestionnaires de portefeuille

La majorité des Fonds gérés relève de gestionnaires de portefeuilles internes qui sont des employés de GMA CI. Certains autres Fonds gérés sont gérés par Marret ou des entreprises de conseils en placement tierces. Les gestionnaires de fonds versent normalement aux gestionnaires de portefeuille tiers des honoraires annuels correspondant à un pourcentage de la valeur liquidative des Fonds gérés à l'égard desquels ces entreprises fournissent des services. En règle générale, les tarifs des honoraires diminuent lorsque la valeur liquidative dépasse certains niveaux établis.

GMA CI est signataire des principes d'investissement responsable (« *Principles for Responsible Investment* ») appuyés par les Nations Unies, en plus d'être membre associé de l'Association pour l'investissement responsable, association sectorielle canadienne. GMA CI a une politique d'investissement responsable officielle aux termes de laquelle les gestionnaires de portefeuille internes sont tenus d'intégrer les facteurs liés à l'environnement, aux enjeux sociaux et à la gouvernance à leur processus décisionnel en matière de placement pour leurs fonds activement gérés, le cas échéant.

Placement et commercialisation des Fonds gérés

Les gestionnaires de fonds ont recours à des courtiers en valeurs et à des courtiers en épargne collective pour la vente des titres des Fonds gérés, ainsi qu'à des agents d'assurance-vie qui sont titulaires d'un permis pour vendre des fonds communs de placement et qui vendent des contrats individuels de rente variable et des polices de rente variable (fonds distincts).

La direction de CI est d'avis que les facteurs suivants sont importants pour la réussite du secteur de la gestion d'actifs : la diversité des produits offerts par le groupe CI, l'expérience des gestionnaires de placements responsables des Fonds gérés, le niveau de service offert aux courtiers et aux investisseurs et le rendement des Fonds gérés. GMA CI procure un soutien exhaustif aux responsables de la vente de parts des Fonds gérés, notamment en leur fournissant des renseignements sur les fonds, les gestionnaires de portefeuille, les marchés des capitaux, la planification financière et la gestion des activités de conseillers.

Hormis les FNB, les gestionnaires de fonds paient généralement des commissions de suivi afin d'aider les courtiers à offrir un service continu à la clientèle. GMA CI aidera également les courtiers et leurs représentants à commercialiser les Fonds gérés. Cette aide à la commercialisation est assujettie à des exigences réglementaires et peut être interrompue ou modifiée à tout moment.

Compétences et connaissances spécialisées

Les gestionnaires de fonds emploient des employés très compétents et expérimentés, qui sont nécessaires pour relever le défi que présente le secteur de la gestion d'actifs en évolution. CI estime qu'elle possède les connaissances nécessaires pour moderniser ses activités, répondre aux besoins de ses clients en matière de placement, mettre au point de nouveaux produits et augmenter la part de marché en améliorant les connaissances des investisseurs et en offrant des services à ses canaux de distribution.

Concurrence

Le secteur canadien des fonds d'investissement se caractérise par sa maturité, sa concurrence intense et son strict encadrement réglementaire. Environ 130 sociétés offrent des fonds d'investissement sur le marché canadien, depuis les filiales d'importants gestionnaires d'actifs multinationaux jusqu'aux banques et sociétés d'assurance-vie canadiennes, en passant par les moyennes sociétés et les petites entreprises spécialisées. Ensemble, ils proposent plus de 3 300 fonds communs de placement et environ 1 400 FNB.

CI estime qu'elle possède des avantages concurrentiels importants qui lui permettent de maintenir et d'accroître son positionnement en matière de gestion d'actifs sur le marché canadien. Ces avantages comprennent notamment les suivants :

Vigueur financière – La rentabilité de CI et sa capacité de générer des niveaux élevés de flux de trésorerie disponibles lui permettent d'investir dans son entreprise et de concrétiser ses priorités stratégiques.

Envergure – Comme elle figure parmi les principaux gestionnaires de placement du Canada, CI mise sur sa capacité de répartir les frais liés, notamment, à l'exploitation, à la gestion des placements, aux investissements technologiques et à la conformité réglementaire, sur un vaste ensemble d'actifs. Ce facteur lui permet également de maintenir une tarification concurrentielle à l'égard de ses produits.

Innovation et diversité en matière de produits – CI dispose des gammes de produits les plus complètes de l'industrie et elle continue de mettre l'accent sur l'élaboration de nouveaux produits. Ainsi, au cours des dernières années, CI a lancé des produits dans des secteurs comme les placements alternatifs, les placements

alternatifs liquides, les cryptomonnaies et les placements ESG (facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance), faisant ainsi preuve d'innovation et de leadership au sein d'un marché saturé. De plus, CI est en mesure de tirer parti de son expertise en gestion de placements à l'échelle de multiples structures de produits en offrant des mandats similaires à l'égard de divers instruments de placement, comme des fonds communs de placement, des mandats privés et des FNB.

Efficacité et capacités opérationnelles – Forte de son expérience et de ses capacités, CI est en mesure d'effectuer des placements stratégiques et, par exemple, de développer une gamme de produits hors de la portée des sociétés plus modestes, comme ses fonds de marchés privés de CI.

Accès aux canaux de distribution – CI dispose de multiples canaux de distribution pour ses produits, notamment les produits offerts en exclusivité par l'entremise de ses canaux de distribution affiliés (AWM et CPCI).

Les conditions en matière de concurrence touchant CI sont également abordées à la rubrique « *Gestion des risques — Concurrence* » du rapport de gestion de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, disponible sur SEDAR+ à www.sedarplus.ca.

Au Canada, le secteur de la gestion de placements est fortement réglementé, particulièrement en ce qui a trait au segment des fonds d'investissement. La législation en valeurs mobilières applicable impose des restrictions, notamment sur les incitatifs qui peuvent être offerts aux courtiers et sur les formes de publicité pouvant être utilisées par les gestionnaires d'organismes de placement collectif, et impose également des obligations d'information aux Fonds gérés. Les risques juridiques et réglementaires touchant CI sont abordés à la rubrique « *Gestion des risques — Risque de réglementation et risques juridiques* » du rapport de gestion de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, disponible sur SEDAR+ au www.sedarplus.ca.

Nouveaux produits

Dans l'exécution de sa priorité stratégique consistant à moderniser la gestion d'actifs, GMA CI a lancé plusieurs nouveaux fonds d'investissement et a apporté d'autres améliorations aux produits au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024. Les thèmes d'investissement qui ont mené au lancement de fonds et à d'autres améliorations de produits portaient essentiellement sur ce qui suit : 1) le lancement de produits visant à aider les investisseurs à diversifier et à améliorer leurs portefeuilles dans des marchés difficiles; 2) le lancement de produits axés sur l'évolution des préférences des investisseurs; et 3) l'accroissement de l'attractivité de l'actuelle gamme de fonds au moyen de changements qui améliorent les produits existants tout en simplifiant l'offre globale.

En ce qui concerne le lancement de fonds destinés à aider les clients à mieux diversifier leurs portefeuilles et à composer avec une conjoncture de marché difficile, GMA CI a lancé au début de 2024 la « catégorie de société alternative diversifiée Auspice CI ». Le fonds (à l'égard duquel Auspice Capital Advisors Ltd agit à titre de sous-conseiller) utilise une approche disciplinée et fondée sur des règles pour investir dans des matières premières et d'autres participations financières et peut prendre des positions acheteur et

vendeur. Le fonds offre aux investisseurs les avantages de la diversification et une protection éventuelle contre les baisses dans des marchés volatils, ainsi qu'une couverture contre l'inflation en raison du fait qu'il est axé sur les marchandises. En janvier, GMA CI a lancé deux FNB qui procurent une exposition ciblée aux actions américaines par le biais de deux styles de placement éprouvés : FNB indiciel momentum amélioré américain CI et FNB indiciel valeur améliorée CI. Plus tard dans l'année, GMA CI a lancé les *Fonds de répartition de l'actif CI*, une nouvelle gamme de portefeuilles à faible coût, diversifiés à l'échelle mondiale et à risque cible, qui s'appuient sur l'expertise de l'équipe multi-actifs de GMA CI en allocation d'actifs et de gestion des risques. Les nouveaux fonds investissent dans les FNB de répartition de l'actif de CI, une gamme de portefeuilles de répartition stratégique de l'actif bien diversifiés qui investissent dans des FNB d'actions à gestion passive et de titres à revenu fixe.

Le lancement de fonds pour répondre à l'évolution des préférences des investisseurs constituait un autre thème important. L'émergence de l'intelligence artificielle (IA) a été la grande tendance thématique qui a dominé les discussions en 2024, alors que de vastes industries embrassaient le potentiel transformateur de l'IA générative. En mai, GMA CI a lancé le FNB intelligence artificielle mondiale CI, un fonds géré activement axé sur les titres de capitaux propres mondiaux de sociétés qui participent activement à la recherche, au développement et à l'application de technologies d'intelligence artificielle.

Enfin, GMA CI a continué d'apporter des améliorations à sa gamme existante afin d'augmenter son attrait. L'une des priorités a été l'adoption continue d'une approche plus neutre à l'égard des produits et l'offre de mandats qui se sont avérés populaires auprès des conseillers, tant dans le cadre d'une structure de fonds communs de placement que d'une structure de produits FNB. À cette fin, au début de l'année 2024, GMA CI a étendu sa gamme existante de *FNB Indice de croissance de dividendes sur titres de qualité* en y ajoutant des versions de fonds communs de placement axées sur les actions canadiennes, américaines et internationales. GMA CI a également lancé le mandat *Indice de croissance de dividendes sur titres mondiaux de qualité CI* en tant que FNB et fonds commun de placement plus tard dans l'année. GMA CI a également élargi sa populaire gamme de produits d'options d'achat couvertes par le biais de notre premier mandat à revenu fixe : l'*indice U.S. Aggregated Bond Covered Call*, offert à la fois en tant que FNB et en tant que fonds communs de placement. Compte tenu de la demande accrue des conseillers, GMA CI a également lancé le Fonds Options d'achat couvertes multisectorielles CI, qui regroupe la gamme de sept FNB d'options d'achat couvertes fondés sur des actions de GMA CI en une seule solution de fonds offrant un portefeuille largement diversifié d'actions nord-américaines. GMA CI est également l'un des plus importants gestionnaires d'actifs à revenu fixe au Canada et a continué d'améliorer son offre de titres à revenu fixe en lançant une série FNB du *Fonds d'obligations sans restriction mondiales CI* et en lançant le *Fonds d'obligations mondiales à court terme CI* dans les séries de fonds communs de placement et de FNB. GMA CI a également simplifié sa gamme de fonds par l'abandon et la fusion de fonds communs de placement et de FNB dans d'autres mandats existants.

Activités internationales

GSFM offre des produits de placement aux investisseurs particuliers et institutionnels en Australie et en Nouvelle-Zélande. GSFM ne dispose pas de gestionnaire de portefeuille à l'interne mais elle a noué des partenariats avec des sociétés de gestion de placements en Australie et de par le monde. GSFM conclut des accords de relations exclusives avec des gestionnaires de fonds et offre des services de commercialisation, de distribution et de relations avec les clients à des fonds d'investissement et exécute des mandats en Australie et en Nouvelle-Zélande pour lesquels elle reçoit des honoraires. GSFM gère 12 fonds, en distribue quatre autres, et ses actifs sous gestion se chiffraient à 6 G\$ au 31 décembre 2024. GSFM détient également une participation minoritaire dans la société de gestion de placements australienne Munro Partners.

Biens incorporels

GMA CI détient en propriété certaines marques de commerce déposées ou non, dont Gestion mondiale d'actifs CI, CI Gestion privée de patrimoine, CI Investments, Fonds CI et Tarifs préférentiels CI. Ces marques de commerce sont importantes pour distinguer les Fonds gérés des produits des concurrents de GMA CI et pour commercialiser les Fonds gérés auprès des clients et des conseillers.

Secteur de la gestion de patrimoine au Canada

Sommaire

Le secteur de la gestion de patrimoine au Canada comprend nos activités de consultation ainsi que notre plateforme de services de garde. Les actifs traditionnels de gestion de patrimoine d'AWM, de CPCI, d'Aligned, de Northwood Family Office, de Coriel et de CI Digital Wealth totalisaient 102 G\$ au 31 décembre 2024. Ce secteur tire ses revenus principalement des honoraires de consultation perçus lors de la vente de fonds communs de placement, de titres, de FNB, ainsi que des services continus offerts aux clients par la prestation d'autres services financiers.

CISI est un courtier en valeurs mobilières canadien de premier plan qui offre une vaste gamme de services de courtage et de négociation novateurs à une clientèle diversifiée composée de gestionnaires de portefeuille, de courtiers et d'investisseurs institutionnels. Au 31 décembre 2024, les actifs sous la garde de CISI s'élevaient à 34,7 G\$.

L'information financière concernant le secteur de la gestion de patrimoine au Canada est présentée dans les états financiers annuels de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et dans le rapport de gestion connexe, qui peuvent être consultés sur SEDAR+, à www.sedarplus.ca.

Produits et services

Les activités principales de AWM et de CPCI consistent à offrir des produits et des services adaptés aux objectifs particuliers et aux besoins de gestion de patrimoine de leurs clients. Ces produits et services sont élaborés et/ou distribués par l'intermédiaire des filiales de CPCI et de AWM, dont un courtier en valeurs

(Gestion de capital Assante ltée), un courtier en épargne collective (Gestion financière Assante ltée) et des agents d'assurance (Services de succession et d'assurances Assante Inc.).

Les membres du groupe de AWM offrent une vaste gamme de produits et services comprenant la gestion de portefeuille, des services de conseils en placement, le placement de titres (y compris d'organismes de placement collectif), des produits d'assurance, des produits bancaires et des services de gestion de patrimoine, dont des services de planification financière, fiscale, successorale et philanthropique. AWM et CPCI entendent fournir à leur clientèle une approche globale en matière de planification de patrimoine qui intègre tous les volets de leurs finances en plus de la gestion des placements. AWM et CPCI s'adressent principalement à des particuliers fortunés et bien nantis résidant au Canada. CI GPP Canada, division canadienne de CPCI, se concentre de plus en plus sur les particuliers très fortunés.

Aligned Capital est un courtier en valeurs mobilières qui fournit également des services de conseils en placement et de gestion de patrimoine à ses clients. Aligned Capital met l'accent sur le soutien aux conseillers à l'aide d'une plateforme de courtage efficace et novatrice qui laisse aux conseillers l'indépendance de gérer leur propre entreprise. Le modèle de revenus d'Aligned Capital consiste à facturer aux conseillers une commission mensuelle fixe pour les services de conformité et d'administration.

Northwood est un cabinet indépendant de gestion de patrimoine familial fournissant des services de bureau de gestion de patrimoine complets aux familles bien nanties au Canada et à l'échelle mondiale. Sa clientèle se compose d'entrepreneurs, de hauts dirigeants de société, de fondations de bienfaisance et familiales ainsi que d'autres particuliers et familles très bien nantis.

Coriel offre des services de chef des placements à certaines familles et fondations canadiennes très bien nanties. L'équipe collabore avec les comptables, les avocats et les autres professionnels de confiance de ses clients afin de garantir une approche pleinement intégrée, tout en consacrant les ressources du cabinet à la sélection des gestionnaires, à la constitution de portefeuilles et à l'optimisation.

CISI offre une gamme complète de solutions pour la compensation, le règlement, la garde, le prêt de titres, la marge, le financement et la négociation mondiale. La clientèle se compose de fonds de couverture, d'institutions et de gestionnaires de portefeuille qui cherchent à consolider des actifs, à accéder aux marchés financiers mondiaux, à emprunter des titres, à obtenir des marges et du financement optimisés et à recevoir une information complète. CISI fournit également des services aux sociétés de gestion de patrimoine de CI Financial.

Compétences et connaissances spécialisées

AWM, CPCI, Aligned Capital, Northwood et Coriel peuvent compter sur des conseillers, des gestionnaires de portefeuille, du personnel en succursale et des équipes de direction très compétents et expérimentés. Ces entreprises estiment qu'elles disposent de l'expertise nécessaire pour continuer à répondre aux objectifs particuliers et aux besoins de leurs clients en matière de gestion de patrimoine, pour accroître leurs parts de marché respectives dans leurs segments cibles du paysage des investisseurs canadiens, de la clientèle aisée

à la clientèle fortunée, et pour améliorer la compréhension qu'ont les investisseurs des éléments nécessaires pour procurer un bien-être financier.

Concurrence

Le secteur de la gestion de patrimoine est hautement concurrentiel, bon nombre d'institutions et de sociétés canadiennes et étrangères, notamment des banques, des sociétés d'assurance, des gestionnaires de portefeuille, des courtiers et des courtiers en épargne collective, offrant des services aux investisseurs fortunés.

AWM et CPCI estiment qu'elles sont bien positionnées sur le marché. De nombreux organismes offrent des conseils financiers et des services de gestion financière ou structurent des produits de placement, mais très peu d'entre eux offrent, comme le font AWM et CPCI, une approche globale ou exhaustive qui intègre la gestion de placements (y compris des produits exclusifs) à d'autres services de gestion de patrimoine. AWM et CPCI offrent une approche collaborative et un soutien important à leurs conseillers dans l'exécution de ce modèle.

Aligned Capital a obtenu une forte croissance grâce à une plateforme avancée sur le plan technologique qui focalise sur le soutien important apporté aux conseillers indépendants, ainsi qu'à des produits de courtage qui offrent une efficacité améliorée et des fonctionnalités en gestion de portefeuille.

Northwood est un leader d'opinion reconnu de portée mondiale qui offre des pratiques sectorielles exemplaires au sein du segment des services de bureau de gestion de patrimoine pour les clients fortunés. Northwood se classe régulièrement au premier rang des cabinets de services de bureau de gestion de patrimoine du Canada dans le sondage Euromoney Private Banking and Wealth Management.

Coriel se distingue par son expertise, son expérience et son approche impartiale, institutionnelle et personnalisée en matière de placement pour les clients très fortunés. L'équipe de placement de la société compte plus de 90 ans d'expérience combinée dans le secteur, y compris des postes de haute direction auprès de grandes sociétés de gestion de placements institutionnels, de conseillers en placement et d'autres institutions financières.

Les conditions en matière de concurrence sont également abordées à la rubrique « *Gestion des risques — Concurrence* » du rapport de gestion de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, disponible sur SEDAR+ au www.sedarplus.ca.

Biens incorporels

La Société détient en propriété certaines marques de commerce déposées et non déposées, dont CI Gestion de patrimoine Assante et CI GPP. Ces marques de commerce sont importantes pour distinguer les services de la Société de ceux de ses concurrents.

Secteur de la gestion de patrimoine aux États-Unis

Sommaire

Corient est une entreprise intégrée de gestion de patrimoine aux États-Unis axée sur l'offre de solutions exhaustives en matière de gestion de patrimoine à des clients bien nantis et très bien nantis. Au 31 décembre 2024, Corient gère des actifs s'élevant à plus de 255 G\$, répartis dans 34 bureaux aux États-Unis. Contrairement à la plupart des gestionnaires de patrimoine, Corient est un partenariat de services professionnels intégrés qui compte plus de 260 membres et plus de 1 400 employés qui collaborent pour offrir une expérience de gestion de patrimoine unique.

Produits et services

Corient fournit des services de gestion de patrimoine et de conseils intégrés aux clients bien nantis et très bien nantis dans l'ensemble des États-Unis. Ces services comprennent les suivants :

- Planification patrimoniale complète
- Placements traditionnels
- Placements alternatifs
- Harmonisation des valeurs et des placements
- Gestion du risque
- Philanthropie
- Transfert de richesse
- Préparation et planification fiscales
- Services de direction financière personnelle
- Services de fiducie
- Assurance

Compétences et connaissances spécialisées

Les conseillers de Corient possèdent une expérience approfondie de la prestation de services auprès de clients bien nantis et très bien nantis. Ils ont l'expertise requise pour servir des clients de diverses professions et générations, notamment des entrepreneurs, des créateurs d'entreprises, des athlètes professionnels, des artistes, des dirigeants d'entreprises, des professionnels du secteur financier, des fondations et des fonds de dotation. En rassemblant ces compétences et expériences diverses en un partenariat commun assorti d'incitatifs harmonisés, CI US favorise une culture axée sur la collaboration qui permet aux conseillers d'offrir à chaque client le fruit de leur expertise collective. Cette collaboration en matière de service à la clientèle est possible uniquement du fait du modèle d'entreprise axé sur le partenariat, qui permet la prise de décisions en tant qu'entreprise intégrée, non pas comme un réseau de cabinets et de conseillers collaborant en fonction d'incitatifs qui divergent des intérêts de leur clientèle.

Concurrence

Le secteur de la gestion de patrimoine aux États-Unis se compose de conseillers en gestion de patrimoine qui aident les clients à atteindre un vaste ensemble d'objectifs financiers. Les conseillers en gestion de patrimoine fournissent une gamme diversifiée de services aux clients, notamment la planification financière axée sur les objectifs, la gestion de portefeuille, la planification successorale, les services en matière de

philanthropie, de fiscalité et de fiducie. Le marché des services-conseils en gestion de patrimoine aux États-Unis est vaste et en croissance, le canal RIA et les clients fortunés et très fortunés affichant l'une des meilleures croissances.

Corient est bien placé pour tirer parti de la fragmentation du secteur et des tendances de croissance sous-jacentes. Ses produits de gestion de patrimoine complets et à grande échelle lui permettent d'offrir une expérience client exceptionnelle à ses clients actuels et d'attirer de nouveaux clients fortunés et très fortunés. De plus, le partenariat privé unique de Corient et son engagement à l'égard d'un service de haute qualité en font une plateforme attrayante pour les CPI de grande qualité qui souhaitent se joindre à une société de gestion de patrimoine de premier plan.

Biens incorporels

La Société détient en propriété certaines marques de commerce déposées et non déposées, dont CORIENT, SBH et SBH | Segall Bryant Hamill. Ces marques de commerce sont importantes pour distinguer les services de la Société de ceux de ses concurrents.

Nouveaux produits

En 2024, Corient a élargi sa capacité de placements alternatifs et son offre de services grâce au lancement d'un programme complet de placements alternatifs de bout en bout pour les clients. Les clients ont désormais accès à une gamme complète d'investissements non traditionnels pour lesquels une vérification diligente a été réalisée, des modalités ont été négociées et une documentation juridique a été réunie pour des souscriptions simples. Les fonds sont gérés par des gestionnaires tiers chevronnés et couvrent toute la gamme des placements alternatifs, y compris le capital-investissement, le capital de risque, l'immobilier, le crédit privé, les infrastructures et les fonds de couverture.

Cycles

En règle générale, les produits d'exploitation sont stables tout au long de l'exercice, avec une légère augmentation au premier trimestre en raison de l'intensification des activités de placement pendant la période des régimes enregistrés d'épargne-retraite au Canada. Il y a une légère diminution des flux pour les impôts annuels chez Corient.

Employés

Au 31 décembre 2024, le groupe CI comptait environ 2 900 employés.

GESTION DU RISQUE

Voir la rubrique « Gestion des risques » du rapport de gestion de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 pour une analyse de la gestion des risques touchant CI, laquelle est intégrée par renvoi et peut être consultée sur SEDAR+ au www.sedarplus.ca.

DESCRIPTION DE LA STRUCTURE DU CAPITAL

Le texte qui suit décrit brièvement le capital-actions autorisé de la Société et ses titres d'emprunt en circulation. Le capital-actions autorisé est tel qu'il est décrit dans les statuts constitutifs de CI, en leur version modifiée. Le présent résumé pourrait être incomplet et doit être lu à la lumière des statuts constitutifs de CI, en leur version modifiée, et de l'acte de fiducie applicable aux termes duquel les débentures ont été créées et sont en circulation.

Le capital-actions autorisé de la Société est composé d'un nombre illimité d'actions ordinaires (« **actions ordinaires** ») et d'un nombre illimité d'actions privilégiées, qui peuvent être émises en séries. Au 20 mars 2025, il y avait 144 218 662 actions ordinaires émises et en circulation. Aucune action préférentielle n'a été émise par la société.

Actions ordinaires

Les porteurs d'actions ordinaires ont le droit d'exercer une voix par action au cours des assemblées des actionnaires de la Société, de recevoir les dividendes déclarés par le conseil d'administration (sous réserve des droits associés aux actions, le cas échéant, ayant priorité de rang par rapport aux actions ordinaires) et de recevoir au prorata le reliquat des biens et des actifs de la Société à la dissolution ou à la liquidation de celle-ci, sous réserve des droits associés aux actions, le cas échéant, ayant priorité de rang par rapport aux actions ordinaires.

Actions privilégiées

Chaque série d'actions privilégiées comprend le nombre d'actions et les droits, privilèges, restrictions et conditions que le conseil d'administration peut établir avant leur émission. Les porteurs d'actions privilégiées n'auront pas le droit, sauf si la loi l'exige ou de la manière prévue par les droits, privilèges, restrictions et modalités d'une série particulière, de voter aux assemblées des actionnaires de la Société. En ce qui a trait au paiement de dividendes et à la distribution d'actifs en cas de liquidation ou de dissolution volontaire ou forcée de la Société, les actions privilégiées de chaque série sont de rang égal et ont priorité sur les actions ordinaires et sur les autres actions subordonnées aux actions privilégiées à l'occasion et peuvent également avoir d'autres préférences sur les actions ordinaires et d'autres actions subordonnées aux actions privilégiées, selon ce qui est établi au moment de la création de ces séries.

Débentures canadiennes

Débentures de mai 2025

Le 26 mai 2020, la Société a réalisé un placement de débentures à 3,759 % d'un capital total de 450 000 000 \$ échéant le 26 mai 2025 (les « **débentures de mai 2025** »). Le placement a été effectué par des placeurs pour compte aux termes d'un supplément de prospectus daté du 21 mai 2020 au prospectus préalable de base simplifié de la Société daté du 17 décembre 2019. L'intérêt sur les débentures de mai 2025 est payable semestriellement au taux annuel de 3,759 % à terme échu le 26 mai et le 26 novembre de chaque année, à compter du 26 novembre 2020. Des débentures de mai 2025 d'un montant total en capital de

76 000 000 \$ demeurent en circulation. Le 4 avril 2024, les détenteurs des débentures de mai 2025 ont approuvé les modifications des débentures de mai 2025.

Débentures de décembre 2025

Le 2 décembre 2022, la Société a réalisé un placement de débentures à 7,000 % échéant le 2 décembre 2025, d'un capital total de 400 000 000 \$ (les « **débentures de décembre 2025** »). Le placement a été effectué par des placeurs pour compte aux termes d'un supplément de prospectus daté du 29 novembre 2022 au prospectus préalable de base simplifié de la Société daté du 18 novembre 2022. L'intérêt sur les débentures de décembre 2025 est payable semestriellement au taux annuel de 7,00 % à terme échu le 2 décembre et le 2 juin de chaque année, à compter du 2 juin 2023.

Débentures de septembre 2027

Le 20 septembre 2024, la Société a réalisé un placement de débentures à 6,000 % échéant le 20 septembre 2027 d'un capital total de 325 000 000 \$ (les « **débentures de septembre 2027** »). Le placement a été effectué par des placeurs pour compte aux termes d'un supplément de prospectus daté du 17 septembre 2024 au prospectus préalable de base simplifié de la Société daté du 18 novembre 2022. Les intérêts sur les débentures de septembre 2027 sont versés deux fois par année à terme échu le 20 septembre et le 20 mars de chaque année à compter du 20 mars 2025, au taux de 6,00 % par année.

Débentures de 2027

Le 27 septembre 2017, la Société a réalisé un placement de débentures à 3,904 % échéant le 27 septembre 2027 d'un capital total de 250 000 000 \$ (les « **débentures de 2027** »). Le placement a été effectué par des placeurs pour compte aux termes d'un supplément de prospectus daté du 21 septembre 2017 au prospectus préalable de base simplifié de la Société daté du 21 décembre 2015. L'intérêt sur les débentures de 2027 est versé semestriellement à terme échu le 27 mars et le 27 septembre de chaque année à compter du 27 mars 2018, au taux de 3,904 % par année. Des débentures de 2027 d'un montant total en capital de 150 000 000 \$ demeurent en circulation. Le 4 avril 2024, les détenteurs des débentures de 2027 ont approuvé les modifications des débentures de 2027.

Les débentures de 2027 ont été créées et émises aux termes d'un acte de fiducie, en sa version modifiée et complétée à l'occasion, intervenu en date du 16 décembre 2009 entre la Société et Société de fiducie Computershare du Canada, qui prévoit la création et l'émission de titres de créance d'un capital total maximal de 2 000 000 000 \$ (l'« **acte de fiducie canadien de 2009** »).

Les débentures de mai 2025, les débentures de décembre 2025 et les débentures de septembre 2027 ont été créées et émises aux termes d'un acte de fiducie, en sa version modifiée et complétée de temps à autre, intervenu en date du 22 juillet 2019 entre la Société et Société de fiducie Computershare du Canada, qui prévoit l'émission de titres de créance d'un capital total illimité (l'« **acte de fiducie canadien de 2019** » et avec l'acte de fiducie canadien de 2009, les « **actes de fiducie canadiens** »).

On se reportera à l'acte de fiducie canadien applicable pour obtenir une description complète des modalités des débentures visées. Les actes de fiducie canadiens, ainsi que leurs modifications et ajouts peuvent être consultés sur SEDAR+ au www.sedarplus.ca.

Débentures américaines

Débentures de 2029

Le 30 mai 2024, la Société a réalisé un placement privé de titres d'emprunt aux États-Unis qui visait des débentures à 7,500 % d'un capital total de 675 000 000 \$ US échéant le 30 mai 2029 (les « **débentures de 2029** »). L'intérêt sur les débentures de 2029 est payable semestriellement au taux de 7,500 % à terme échu le 30 mai et le 30 décembre de chaque année, à compter du 30 novembre 2024.

Débentures de 2030

Le 17 décembre 2020, la Société a réalisé son premier placement de titres d'emprunt aux États-Unis qui visait des débentures à 3,200 % d'un capital total de 700 000 000 \$ US échéant le 17 décembre 2030 (les « **débentures de 2030** »). Le placement a été réalisé par des preneurs fermes aux termes d'un supplément de prospectus daté du 10 décembre 2020 au prospectus préalable de base simplifié selon le régime d'information multinational de la Société daté du 4 décembre 2020 (le « **prospectus préalable RIM** »). L'intérêt sur les débentures de 2030 est payable semestriellement au taux annuel de 3,200 % à terme échu le 17 juin et le 17 décembre de chaque année, à compter du 17 juin 2021. En 2024, dans le cadre de l'offre publique de rachat de 2024, CI a racheté des débentures de 2030 d'un capital total de 52 000 000 \$ US, ce qui laisse un capital total de 908 000 000 \$ US en circulation.

Le 19 janvier 2021, la Société a réalisé la réouverture des débentures de 2030 pour un montant supplémentaire de 260 000 000 \$ US, qui porte le capital total des débentures de 2030 à 960 000 000 \$ US. La réouverture a été réalisée par des preneurs fermes aux termes d'un supplément de prospectus daté du 13 janvier 2021 au prospectus préalable RIM de la Société. Les modalités des débentures rouvertes sont identiques à celles des débentures de 2030 existantes, si ce n'est la date d'émission et le prix d'offre.

Débentures de 2051

Le 7 juin 2021, la Société a réalisé un placement public de titres d'emprunt aux États-Unis qui visait des débentures à 4,100 % d'un capital total de 900 000 000 \$ US échéant le 15 juin 2051 (les « **débentures de 2051** »). Le placement a été réalisé par voie de prise ferme aux termes d'un supplément de prospectus daté du 2 juin 2021 au prospectus préalable RIM de la Société. L'intérêt sur les débentures de 2051 est payable semestriellement au taux de 4,100 % à terme échu le 15 juin et le 15 décembre de chaque année, à compter du 15 décembre 2021. En 2024, dans le cadre de l'offre publique de rachat de 2024, CI a racheté 590 000 000 \$ US de capital total des débentures de 2051, laissant 310 000 000 \$ de capital total en circulation.

Les débentures de 2029, les débentures de 2030 et les débentures de 2051 ont été créées et émises aux termes d'un acte de fiducie, en sa version modifiée et complétée de temps à autre, intervenu en date du 17 décembre 2020 entre la Société, Computershare Trust Company, N.A. et la Société de fiducie Computershare du Canada, qui prévoit l'émission de titres d'emprunt d'un capital total illimité (l'« **acte de fiducie américain** »).

On se reportera à l'acte de fiducie américain pour obtenir une description complète des modalités des débentures de 2029, des débentures de 2030 et des débentures de 2051. L'acte de fiducie américain ainsi que ses modifications et ajouts peuvent être consultés sur EDGAR sur le site Web de la SEC à l'adresse www.sec.gov.

Rachats

La Société peut décider de racheter les débentures de mai 2025, les débentures de décembre 2025, les débentures de septembre 2027, les débentures de 2027, les débentures de 2029, les débentures de 2030 ou les débentures de 2051 avant leurs dates d'échéance déclarées, à condition que certains avis soient donnés, que la prime applicable sur le capital soit versée et que certaines autres stipulations soient respectées. Pour de plus amples renseignements sur les droits de rachat anticipé de la Société, veuillez consulter l'acte de fiducie complémentaire applicable aux actes de fiducie canadiens et à l'acte de fiducie américain applicable, sur SEDAR+ au www.sedarplus.ca et sur EDGAR sur le site Web de la SEC à l'adresse www.sec.gov, respectivement.

Les débentures offertes conformément aux actes de fiducie canadiens et à l'acte de fiducie américain sont collectivement appelées les « **débentures** ». Les débentures ne sont pas rachetables au gré de leurs porteurs.

Rachat en cas de changement de contrôle

Si un événement déclencheur de changement de contrôle (défini ci-dessous) survient, la Société sera tenue d'offrir de racheter les débentures à un prix payable au comptant correspondant à 101 % du capital impayé de ces débentures, majoré de l'intérêt couru et non versé, jusqu'à la date de rachat, s'il y a lieu, jusqu'à la date de rachat, exclusivement. Un « **événement déclencheur de changement de contrôle** » survient en présence à la fois d'un changement de contrôle de la Société et d'un événement défavorable concernant la notation. Un « **changement de contrôle** » s'entend de la vente de la totalité ou de la quasi-totalité des actifs de la Société ou de l'acquisition de la propriété véritable de plus de 50 % des droits de vote rattachés aux actions ordinaires de la Société qui sont habituellement assorties de droits de vote pour l'élection des administrateurs de la Société. Un « **événement concernant la notation** » se produit si, au cours de la période de 60 jours suivant un changement de contrôle ou une annonce d'un changement de contrôle, la notation des débentures est abaissée en deçà de la notation de première qualité (inférieure à i) BBB- pour Standard et Poor's Ratings Services, une division de McGraw-Hill Companies, Inc (« **S&P** »); ii) BBB (faible) pour DBRS Limited (« **DBRS** »); iii) Baa3 pour Moody's Investors Services, Inc. (« **Moody's** »), selon le cas (ou l'équivalent de toute catégorie de notation remplaçante de S&P, DBRS et Moody's, ou la notation équivalente de toute agence de notation remplaçante) de chacune des agences de notation pertinentes qui effectuent la notation des débentures, s'il y a deux ou moins de deux de ces agences, ou,

pour toutes les débentures autres que les débentures de septembre 2027 et les débentures de 2029, par deux des trois agences, si les débentures sont notées par trois agences.

Notations

Le 30 mai 2024, DBRS a modifié la notation des débentures, la faisant passer de BBB à BBB (faible). DBRS a annoncé précédemment qu'elle avait attribué à CI une tendance « négative ». La notation « BBB » représente la quatrième notation la plus élevée sur les dix catégories de notation offertes par DBRS pour les titres d'emprunt à long terme. Selon le système DBRS, les titres d'emprunt notés BBB sont de qualité de crédit adéquate et la capacité de paiement des obligations financières est considérée acceptable. Bien qu'il s'agisse d'une cote favorable, les entités dans la catégorie BBB sont considérées plus vulnérables aux événements futurs que des sociétés ayant une notation plus élevée. Une mention de « élevé » ou « faible » reflète la solidité relative dans la catégorie, alors que l'absence d'une désignation « élevé » ou « faible » signifie que la notation se situe au milieu de la catégorie. Selon DBRS, la tendance « négative » offre aux investisseurs une compréhension de l'opinion de DBRS à l'égard de la perspective de la notation. DBRS a déclaré que la modification de la notation de crédit reflète, à son avis, le ratio dette/BAIIA élevé de la Société et son ratio de couverture des charges fixe changeant en raison de la priorité continue accordée par la Société au rachat d'actions plutôt qu'au désendettement.

Le 11 septembre 2024, CI a demandé à DBRS de retirer sa notation de crédit d'émetteur et sa notation des débentures de CI et de ses débentures. Après que CI ait présenté une demande de retrait des notations, DBRS a indiqué qu'elle continuerait à publier des notations de CI sans qu'on le lui demande. La direction de CI n'est plus en contact avec DBRS, et toutes les notations non sollicitées reposent uniquement sur des informations accessibles au public.

Le 22 avril 2024, Moody's a modifié les notations d'émetteur à long terme et de dette non garantie de premier rang la Société, les faisant passer de Baa2 avec perspective « stable » à Baa3 avec perspective « stable ». Une notation Baa de Moody's fait partie de la quatrième catégorie de notation en importance sur neuf pour les titres d'emprunt à long terme et indique que Moody's estime que la Société et les débentures sont de qualité moyenne et assujetties à un risque de crédit modéré et que, à ce titre, elles peuvent comporter certaines caractéristiques de spéculation. Moody's ajoute les indicateurs numériques 1, 2 ou 3 à chacune des catégories de notation génériques, qui vont de Aa à Caa. L'indicateur 1 indique que l'obligation se situe à l'extrémité supérieure de sa catégorie de notation générique, l'indicateur 2, une note médiane et l'indicateur 3, une note qui se situe à l'extrémité inférieure de cette catégorie de notation générique. La perspective de notation de Moody's est une opinion concernant la fluctuation probable d'une note à moyen terme. Les perspectives de notation se répartissent en quatre catégories : positive, négative, stable et en développement. Moody's a déclaré que la modification de la notation de crédit reflète, à son avis, l'importance des passifs liés aux acquisitions et des activités de rachat d'actions, ce qui se traduit par un effet de levier de l'endettement qui demeure constamment élevé et qui ne correspond plus au niveau de sa notation précédente.

La Société a versé des frais de notation usuels à DBRS et à Moody's dans le cadre des notations, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024. À l'exception des frais de notation usuels versés dans le cours normal comme il est indiqué ci-dessus, la Société n'a pas versé d'autres sommes à DBRS pour d'autres

services offerts par celle-ci à la Société au cours des deux dernières années. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la Société a versé des frais usuels à Moody's et à S&P relativement à une demande de service d'évaluation des notations afin d'analyser l'incidence éventuelle des notations sur certains scénarios de mobilisation de capitaux. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, la Société a versé à Moody's des honoraires usuels relativement à la notation des débentures ainsi que pour une demande de service d'évaluation des notations pour analyser l'incidence éventuelle de l'arrangement sur la notation de CI. L'arrangement a été structuré de manière à maintenir les notations d'émetteur à long terme et de dette non garantie de premier rang de Moody's.

Les notations sont supposées offrir aux investisseurs une évaluation indépendante de la qualité de crédit d'une émission ou d'un émetteur de titres et n'indique pas si des titres en particulier conviennent à un investisseur en particulier. Une notation ne représente pas une recommandation d'acheter, de détenir ou de vendre des titres et peut être assujettie à une révision ou un retrait en tout temps par l'agence de notation.

DIVIDENDES

Politique de dividendes actuelle

La Société verse actuellement un dividende au comptant trimestriel. Le conseil d'administration a déclaré un dividende de 0,20 \$ par action ordinaire qui sera versé le 15 avril 2025 aux actionnaires inscrits le 31 mars 2025 (le « **dividende d'avril 2025** »). Les dividendes sont versés à la discrétion du conseil et le taux de dividendes sera examiné de temps à autre par le conseil après avoir tenu compte du flux de trésorerie de CI, sa situation financière, ses bénéfices nets, sa perspective de vente et d'autres facteurs pertinents. Aux termes des modalités de la convention d'arrangement (comme définie ci-après), hormis le dividende d'avril 2025, la Société n'est pas autorisée à déclarer d'autres dividendes.

Historique des dividendes

2024

Au cours de 2024, la Société a déclaré aux porteurs d'actions ordinaires les dividendes suivants :

<u>Date de clôture des registres</u>	<u>Date de versement</u>	<u>Dividende par action ordinaire (\$)</u>
28 mars 2024	15 avril 2024	0,20
28 juin 2024	15 juillet 2024	0,20
30 septembre 2024	15 octobre 2024	0,20
31 décembre 2024	15 janvier 2025	0,20
	Total	0,80

2023

Au cours de 2023, la Société a déclaré aux porteurs d'actions ordinaires les dividendes suivants :

Date de clôture des registres	Date de versement	Dividende par action ordinaire (\$)
31 mars 2023	14 avril 2023	0,18
30 juin 2023	14 juillet 2023	0,18
29 septembre 2023	13 octobre 2023	0,18
29 décembre 2023	15 janvier 2024	0,20
	Total	0,74

2022

Au cours de 2022, la Société a déclaré aux porteurs d'actions ordinaires les dividendes suivant :

Date de clôture des registres	Date de versement	Dividende par action ordinaire (\$)
31 mars 2022	14 avril 2022	0,18
30 juin 2022	15 juillet 2022	0,18
30 septembre 2022	14 octobre 2022	0,18
30 décembre 2022	13 janvier 2023	0,18
	Total	0,72

MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

Cours et volume des opérations

Les actions ordinaires sont inscrites et affichées aux fins de négociation à la cote de la TSX sous le symbole « CIX ». Le tableau suivant donne les fourchettes des cours et le volume des opérations mensuel pour les actions ordinaires à la TSX pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Mois	Haut	Bas	Volume des opérations
Janvier	16,45 \$	14,46 \$	8 932 256
Février	17,10 \$	15,43 \$	6 787 290
Mars	17,64 \$	16,58 \$	7 894 707
Avril	17,30 \$	16,10 \$	8 265 524
Mai	16,95 \$	13,97 \$	11 201 156
Juin	15,01 \$	13,87 \$	11 446 634
Juillet	16,93 \$	14,30 \$	12 221 554
Août	17,44 \$	15,19 \$	6 803 965
Septembre	18,54 \$	17,00 \$	7 775 289
Octobre	23,33 \$	18,00 \$	9 756 392
Novembre	31,41 \$	22,71 \$	15 986 953
Décembre	31,19 \$	30,63 \$	14 632 895

ADMINISTRATEURS

Le tableau qui suit présente des renseignements importants concernant chacun des administrateurs à la date de la présente notice annuelle.

	M. Butt est l'administrateur principal de la Société et apporte au conseil d'administration de CI 20 ans d'expérience dans la gestion d'une grande organisation multinationale de services financiers en pleine croissance.
William (Bill) Butt Toronto (Ontario) Canada Administrateur depuis 2019 Limite quant à la durée du mandat : 2031 Indépendant Âge : 62 Champs d'expertise : Comptabilité; Finances; Gestion de patrimoine; Gestion d'actifs; Expérience à titre de chef de la direction et leadership stratégique; Gestion des risques; Gouvernance; Services financiers; Expertise internationale; Fusions et acquisitions Votes en faveur en 2024 : 98,41 %	Plus récemment, il a agi à titre de chef mondial, Investissements et services aux grandes entreprises pour BMO Groupe financier, l'une des plus grandes banques du monde. À ce titre, il était chargé des activités de BMO auprès de sociétés importantes à l'échelle mondiale dans les domaines du financement par capitaux propres et par emprunt, des prêts aux entreprises, des services-conseils en matière de fusions et acquisitions, des services de banque d'affaires, du financement du commerce et de la gestion de trésorerie mondiale. Parmi ses réalisations, mentionnons l'expansion des activités de BMO aux États-Unis ainsi qu'en Australie, en Chine et en Inde. En tant que haut dirigeant de BMO, il a siégé à son comité directeur ainsi qu'au comité directeur, au comité d'exploitation et au comité de gestion de BMO Marchés des capitaux. M. Butt siège au conseil d'administration d'OMERS, l'un des plus grands régimes de retraite du Canada, et il est président de son comité de placements. Il a déjà été membre du conseil d'administration de Xplornet Communications et président de son comité des ressources humaines et de gouvernance. M. Butt est coprésident de la campagne de 100 M\$ « Stand Up For Kids – Futures Transformed Campaign » de la Children's Aid Foundation et membre du conseil d'administration et du comité de direction de cette fondation (depuis 2016). Il a déjà présidé le conseil du président du St. Michael's Hospital (Toronto) (2011-2021) et été membre du conseil d'administration de la St. Michael's Hospital Foundation. Il est titulaire d'un baccalauréat en commerce de la University of Windsor, d'un MBA de la Ivey Business School et du titre « IAS.A » de l'Institut des administrateurs de sociétés. M. Butt a également étudié à la Rotterdam School of Management et a déjà figuré au palmarès des 40 personnalités canadiennes âgées de moins de 40 ans.
Actions/unités d'actions différées de CI dont il a la propriété ou le contrôle 323 880	
(valeur en \$ en fonction du cours de clôture des actions de CI le 20 mars 2025) 10 121 269 \$	
Comités du conseil Audit et gestion des risques (président)	

	Mme Chang est présidente de la Raymond Chang Foundation, fondation de bienfaisance établie par le regretté G. Raymond Chang, l'un des fondateurs de la Société et le chef de la direction de celle-ci de 1996 à 1999. Elle est trésorière de G. Raymond Chang Ltd., société de portefeuille de placements fermée. De 1999 à 2003, elle a travaillé au sein du groupe d'audit et de services-conseils d'Ernst & Young. Mme Chang est administratrice de certaines sociétés fermées. Elle est titulaire d'un baccalauréat en commerce de la Queen's University et d'un baccalauréat en éducation de la University of Toronto.
Brigitte Chang Toronto (Ontario) Canada Administrateur depuis 2018 Limite quant à la durée du mandat : 2030 Indépendante Âge : 48 Champs d'expertise : Comptabilité; Finances; Gestion des risques; Ressources humaines et rémunération Votes en faveur en 2024 : 96,62 %	Actions de CI dont elle a la propriété ou le contrôle 10 218 829¹
	(valeur en \$ en fonction du cours de clôture des actions de CI le 20 mars 2025) 319 338 406 \$
	Comités du conseil Audit et gestion des risques Gouvernance, ressources humaines et rémunération

¹⁾ La propriété véritable de M^{me} Chang se composait de ce qui suit : i) 177 000 actions ordinaires détenues par Chang Family Trust, ii) 9 746 240 actions ordinaires détenues par GRC Ltd, iii) 342 actions ordinaires détenues par Raymond Chang Foundation, iv) 5 247 actions ordinaires détenues par The 2018 Chang-Addorisio Family Trust, et v) 290 000 actions ordinaires détenues par 2184627 Ontario Inc. M^{me} Chang détient conjointement la participation avec droit de vote et les droits de vote connexes en ce qui concerne les actions que détient G. Raymond Chang Ltd. et détient seule la participation avec droit de vote et les droits de vote connexes en ce qui concerne les autres titres indiqués aux présentes.

	M. Holland est le président du conseil de la Société. Il s'est joint à CI en 1989 et a occupé divers postes de plus en plus importants avant d'être nommé chef de la direction en 1999, poste qu'il a occupé pendant plus de 10 ans. Sous sa gouverne, CI a considérablement élargi sa gamme de produits, a diversifié son réseau de distribution et a réalisé un certain nombre d'acquisitions qui ont grandement contribué à la présence et à la croissance de la société dans le secteur canadien de la gestion d'actifs et de la gestion de patrimoine. M. Holland siège au conseil d'administration de la Holland Bloorview Kids Rehabilitation Hospital Foundation depuis 2006 et il est administrateur, membre du conseil de direction et membre du comité des candidatures et de gouvernance de la Sunnybrook Foundation depuis 2018. M. Holland est président du conseil depuis 2017 et il a été président du conseil membre de la direction de 2010 à 2017. Il est administrateur depuis 1994.
William T. Holland Toronto (Ontario) Canada Administrateur depuis 1994 Limite quant à la durée du mandat : s.o. Indépendant Âge : 66 Champs d'expertise : Comptabilité; Finances; Gestion de patrimoine; Gestion d'actifs; Expérience à titre de chef de la direction et leadership stratégique; Gestion des risques; Ressources humaines et rémunération; Gouvernance; Services financiers; Expertise internationale; Fusions et acquisitions Votes en faveur en 2024 : 94,29 %	Actions/unités d'actions différées de CI dont il a la propriété ou le contrôle 12 036 159 (valeur en \$ en fonction du cours de clôture des actions de CI le 20 mars 2025) 376 129 988 \$ Comités du conseil Gouvernance, ressources humaines et rémunération

	M. MacAlpine a été nommé chef de la direction et administrateur de CI Financial en septembre 2019. En tant que chef de la direction, il a mis en place une nouvelle orientation stratégique pour CI, ce qui a plus que doublé les actifs sous gestion et les actifs sous conseil de la société. Cette stratégie comprenait l'établissement d'une importante entreprise privée de gestion de patrimoine aux États-Unis, Corient, et l'expansion des activités canadiennes de gestion de patrimoine de CI. M. MacAlpine a également supervisé la revitalisation des activités de gestion d'actifs de la société, le repositionnement de marque de CI et de ses filiales ainsi que la participation minoritaire dans Corient, entre autres initiatives. M. MacAlpine apporte à CI une vaste expérience dans le secteur mondial de la gestion d'actifs et de patrimoine. Auparavant, il a occupé le poste de vice-président directeur et chef des placements mondiaux de WisdomTree Asset Management, gestionnaire d'actifs et promoteur de fonds négociés en bourse d'envergure mondiale établi à New York. M. MacAlpine était chargé de l'ensemble des fonctions en contact avec les clients à l'échelle mondiale, y compris la distribution, le marketing, l'intelligence et la stratégie des données, le développement des affaires et les solutions aux clients. Il supervisait aussi la majeure partie des activités internationales de la société et il siégeait au comité de direction mondial de la société. Avant d'entrer au service de WisdomTree, M. MacAlpine était associé et chef du groupe de gestion d'actifs en Amérique du Nord au sein de McKinsey & Company, cabinet mondial d'experts-conseils en gestion établi à New York. Il gérait des équipes et travaillait de concert avec certains des plus importants gestionnaires d'actifs et de patrimoine du monde, plus particulièrement dans les domaines de la stratégie, de la distribution, du marketing, de l'expansion internationale, des fusions et acquisitions et du développement de produits. M. MacAlpine est titulaire d'un baccalauréat en commerce de la Saint Mary's University et d'une maîtrise en administration des affaires de la Queen's University.
Kurt MacAlpine Miami (Floride) États-Unis Administrateur depuis septembre 2019 Limite quant à la durée du mandat : s.o. Non indépendant Âge : 43 Champs d'expertise : Finances; Gestion de patrimoine; Gestion d'actifs; Expérience à titre de chef de la direction et leadership stratégique; Gestion des risques; Ressources humaines et rémunération; Gouvernance; TI et technologie financière; Services financiers; Expertise internationale; Fusions et acquisitions Votes en faveur en 2024 : 98,55 %	Actions/unités d'actions de négociation restreinte/unités d'actions liées au rendement de CI dont il a la propriété ou le contrôle 1 247 866 (Valeur en \$ en fonction du cours de clôture des actions de CI le 20 mars 2025) 38 995 813 \$

	M. Perrow compte plus de 35 ans d'expérience précieuse en tant que dirigeant dans le secteur de la gestion d'actifs. M. Perrow a été vice-président principal, directeur des ventes et du marketing chez CI Investments Inc. jusqu'en décembre 1996. De 1996 à 2013, il a occupé de nombreux autres postes de haute direction dans le secteur, notamment : associé directeur de Red Sky Capital, qui offrait des fonds de placements à des investisseurs qualifiés, cochef et associé directeur de Gestion d'investissements Merrill Lynch Canada, cofondateur et président de Fairway Capital Management Corp. (Toronto), et président et chef de la direction de BluMont Capital. Il était également administrateur d'Integrated Asset Management Corp. lorsque celle-ci était une société ouverte. M. Perrow est également président du comité des placements de la Holland Bloorview Kids Rehabilitation Hospital Foundation.
Paul J. Perrow Toronto (Ontario) Canada Administrateur depuis 2018 Limite quant à la durée du mandat : 2030	Actions de CI dont il a la propriété ou le contrôle 385 000
Indépendant Âge : 61	(valeur en \$ en fonction du cours de clôture des actions de CI le 20 mars 2025) 12 031 250 \$
Champs d'expertise : Finances; Gestion de patrimoine; Gestion d'actifs; Expérience à titre de chef de la direction et leadership stratégique; Ressources humaines et rémunération; Gouvernance; Services financiers Votes en faveur en 2024 : 94,10 %	Comités du conseil Gouvernance, ressources humaines et rémunération Audit et gestion des risques

 Sarah M. Ward Hobe Sound (Floride) États-Unis Administratrice depuis 2022 Limite quant à la durée du mandat : 2034 Indépendante Âge : 65 ans Champs d'expertise : Finances; Gestion des risques, Questions juridiques et affaires réglementaires; Ressources humaines et rémunération; Services financiers; Expertise internationale; Fusions et acquisitions Votes en faveur en 2024 : 94,52 %	M^{me} Ward compte plus de trois décennies d'expérience au service d'institutions financières de premier plan et d'autres grandes sociétés internationales. Elle a pratiqué le droit pendant plus de 35 ans chez Skadden, Arps, Slate, Meagher & Flom LLP (« Skadden »), où elle était associée à New York au sein du groupe bancaire du cabinet et coprésidente de son comité de surveillance des avis juridiques. Sa pratique était axée sur la représentation des emprunteurs et des prêteurs dans le cadre d'acquisitions, de financements par emprunt et de restructurations d'entreprise. Sa clientèle était constituée d'un large éventail de sociétés ouvertes, de sociétés de capital-investissement et d'institutions financières. Chez Skadden, Mme Ward a également siégé au comité des politiques, l'organe directeur du cabinet, et été coresponsable mondiale du groupe bancaire de 2009 à 2014. De plus, elle a rédigé de nombreux articles se rapportant à ses domaines de pratique et a donné de nombreuses conférences sur des sujets du domaine des banques. M^{me} Ward est titulaire d'un diplôme de Juris Doctor de la Fordham University School of Law et d'un baccalauréat ès arts de la Princeton University.
	Actions/unités d'actions différées de CI dont elle a la propriété ou le contrôle 36 531
	(valeur en \$ en fonction du cours de clôture des actions de CI le 20 mars 2025) 1 141 617 \$
	Comités du conseil Gouvernance, ressources humaines et rémunération (présidente)

Le mandat de chaque administrateur prendra fin à la clôture de la prochaine assemblée annuelle des porteurs d'actions ordinaires ou à l'élection ou à la nomination de son remplaçant, ou jusqu'à sa démission ou sa destitution si elle se produit plus tôt. Avec prise d'effet le 7 février 2024, le conseil a adopté une limite de 10 ans au mandat de tout nouvel administrateur nommé après cette date. Les administrateurs siégeant au conseil en date du 7 février 2024 bénéficient de droits acquis aux termes de la limite de 12 ans applicable aux personnes qui avaient siégé moins de 12 ans au moment de son adoption en mai 2018. La limite de durée des mandats n'a pas pour objet d'entraver l'évaluation complète et franche de l'apport de chaque administrateur au conseil chaque année. La limite de durée des mandats ne vise pas le chef de la direction.

Conformément aux modalités de la convention d'arrangement, tous les administrateurs de la Société devraient démissionner à la conclusion de l'arrangement.

MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

Le tableau qui suit présente de l'information concernant les membres de la haute direction de la Société.

Nom	Fonction	Poste principal au cours des cinq dernières années
WILLIAM T. HOLLAND Toronto (Ontario) Canada	Président du conseil, CI Financial Corp.	Avant mai 2017, président-directeur du conseil depuis janvier 2016. Avant janvier 2016, président du conseil depuis mai 2012.
KURT MACALPINE Miami (Floride) États-Unis	Chef de la direction, CI Financial Corp.	Avant septembre 2019, vice-président directeur et chef des placements mondiaux, WisdomTree Investments Inc. depuis juillet 2015.
AMIT MUNI Manhasset (New York) États-Unis	Vice-président directeur et chef des finances, CI Financial Corp.	Avant juin 2021, chef des finances de WisdomTree Investments, Inc. de mars 2008 à mai 2021.
EDWARD KELTERBORN Toronto (Ontario) Canada	Vice-président directeur et chef du contentieux, CI Financial Corp.	Administrateur, GMA CI, de juillet 2021 à octobre 2022. Vice-président directeur et chef des affaires juridiques, GMA CI, de novembre 2021 à octobre 2022. Premier vice-président et chef du contentieux, GMA CI, de mars 2017 à novembre 2021.

Au 20 mars 2025, les administrateurs et les membres de la haute direction de la Société, en tant que groupe, étaient propriétaires véritables, directement ou indirectement, d'environ 23 501 496 actions ordinaires (ce qui représente environ 16,30 % des actions ordinaires en circulation) et 1 251 521 unités d'actions de Corient Partners LLC (ce qui représente environ 0,38 % des actions ordinaires en circulation).

Interdiction d'opérations sur valeurs de sociétés ou faillites

À la connaissance de la Société, aucun des administrateurs ou dirigeants de la Société n'est, à la date du présent document, ou n'a été, au cours des 10 années précédant la date de la présente notice annuelle, administrateur, chef de la direction ou chef des finances d'une société qui, i) a fait l'objet d'une interdiction d'opérations, d'une ordonnance similaire à une interdiction d'opérations ou d'une ordonnance qui refuse à la société en question le droit de se prévaloir d'une dispense prévue par les lois sur les valeurs mobilières, qui a été en vigueur pendant plus de 30 jours consécutifs (une « **ordonnance** ») qui a été émise pendant que la personne exerçait les fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances; ii) a fait l'objet d'une ordonnance prononcée après que la personne a cessé d'exercer les fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances et qui résultait d'un événement survenu pendant qu'il exerçait de telles fonctions.

À la connaissance de la Société, aucun administrateur ou membre de la haute direction de la Société ni aucun actionnaire détenant suffisamment de titres de la Société pour influencer de façon importante sur le contrôle de celle-ci a) est, à la date de la présente notice annuelle, ou a été au cours des dix années précédant la date de la présente notice annuelle, un administrateur ou un dirigeant d'une société, y compris CI, qui, pendant que cette personne exerçait cette fonction ou dans l'année qui a suivi la cessation de cette fonction, a fait faillite, a fait une proposition en vertu de la législation relative à la faillite ou l'insolvabilité ou a fait

l'objet d'une procédure, d'un arrangement ou d'un concordat avec des créanciers ou a intenté une telle procédure ou conclu un tel arrangement ou un tel concordat, ou bien a vu la nomination d'un séquestre, d'un séquestre-gérant ou d'un syndic de faillite pour détenir ses actifs; ou b) n'a, au cours des 10 années précédant la date de la présente notice annuelle, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivi par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux, pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ou eu un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite nommé pour détenir ses biens.

Pénalités et sanctions

À la connaissance de CI, aucun administrateur ou membre de la haute direction de la Société ni aucun actionnaire détenant suffisamment de titres de la Société pour influencer de façon importante sur le contrôle de celle-ci, n'a fait l'objet : i) ne s'est vu imposer des amendes ou des sanctions par un tribunal en vertu de la législation en valeurs mobilières ou par une autorité en valeurs mobilières, ou n'a conclu un règlement amiable avec une autorité en valeurs mobilières; ii) ne s'est vu imposer toute autre amende ou sanction par un tribunal ou un organisme de réglementation qui serait susceptible d'être considérée comme importante par un investisseur raisonnable ayant à prendre une décision en matière de placement.

Conflits d'intérêts

À la connaissance de la Société, et à l'exception de ce qui est indiqué dans le présent document, il n'existe aucun conflit d'intérêts connu ou existant ou potentiel, entre la Société et les administrateurs ou les dirigeants de la Société, sauf que certains administrateurs et dirigeants sont administrateurs, dirigeants, promoteurs ou membres de la direction d'autres sociétés publiques ou privées et qu'il est donc possible qu'un conflit survienne entre leurs fonctions d'administrateur ou dirigeant de la Société et leurs fonctions d'administrateur, de dirigeant, de promoteur ou membre de la direction de ces autres sociétés.

Les administrateurs et les dirigeants de la Société sont informés de l'existence des lois qui régissent l'obligation de rendre compte des administrateurs et des dirigeants en ce qui concerne les occasions favorables pour l'entreprise et qui exigent la communication, par les administrateurs et les dirigeants, de conflits d'intérêts, et la Société invoquera ces lois à l'égard des conflits d'intérêts des administrateurs et des dirigeants ou à l'égard de violations d'obligations par l'un de ceux-ci. Les administrateurs ou les dirigeants doivent divulguer tous ces conflits conformément à la LSAO et ils doivent agir à l'égard de ceux-ci dans toute la mesure de leurs moyens suivant les obligations que la loi leur impose.

POURSUITES ET APPLICATION DE LA LOI

Poursuites

GMA CI est partie à deux poursuites en recours collectif intentées par des investisseurs dans des fonds communs de placement de GMA CI dans chacune desquelles des dommages-intérêts sont réclamés en réparation de l'omission alléguée de GMA CI de mettre en place des mesures pour protéger pleinement les personnes qui investissent dans les fonds contre les coûts découlant d'activités de négociation à haute

intensité sur le marché. Ces poursuites ont été intentées en 2004 dans la province du Québec et en 2006 dans la province de l'Ontario (qui couvre tout le Canada à l'exception du Québec).

L'audience sur la responsabilité dans le cadre du recours collectif intenté en Ontario a pris fin en juin 2022. La Cour a rendu sa décision le 13 février 2023. Elle a conclu que GMA CI n'avait pas manqué à ses obligations fiduciaires, mais qu'elle avait fait preuve de négligence. La procédure se poursuit maintenant en vue d'une action en dommages-intérêts. Les questions abordées par le tribunal ont fait l'objet d'un règlement conclu avec la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario le 10 décembre 2004. GMA CI a versé 49,3 M\$ aux investisseurs dans le cadre de ce règlement, montant qui sera pris en compte dans le cadre de l'évaluation des dommages. Le procès en dommages-intérêts devrait commencer en avril 2025.

Le recours collectif au Québec n'a pas encore fait l'objet d'un procès sur la responsabilité. Les parties ont remis des rapports d'experts pour le procès en responsabilité. Il est peu probable que le procès en responsabilité ait lieu avant 2026.

Application de la loi

Dans le cours normal des activités, CI peut se voir imposer des frais ou des amendes par les autorités canadiennes de réglementation des valeurs mobilières relativement à des questions d'ordre administratif, notamment des dépôts effectués ou de l'information présentée en retard, qui peuvent être considérés comme des pénalités ou des sanctions aux termes des règlements sur les valeurs mobilières canadiens mais qui ne sont pas, individuellement ou globalement, importants pour CI. De plus, CI et ses filiales sont soumises à d'autres autorités de réglementation dans le monde et, par conséquent, des frais, des pénalités administratives, des règlements amiables et des sanctions peuvent être catégorisés différemment par certaines autorités de réglementation. Les pénalités imposées dans ces catégories en 2024 n'ont pas d'incidence importante sur notre situation financière ou nos résultats d'exploitation.

PARTICIPATION DES MEMBRES DE LA DIRECTION ET D'AUTRES PERSONNES DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

Aucun des administrateurs ou des membres de la haute direction de la Société, ni aucune personne ou société qui détient la propriété véritable ou exerce un contrôle ou une emprise, directement ou indirectement, à l'égard de plus de 10 % de toute catégorie ou série de titres avec droit de vote en circulation de la Société, aucun associé ni aucune société du même groupe des personnes susmentionnées n'a ou n'a eu un intérêt important, directement ou indirectement, dans une opération au cours des trois derniers exercices clos ou au cours de l'exercice en cours qui a eu, ou dont on peut raisonnablement penser qu'elle aura, une incidence importante sur la Société.

Il est prévu que, dans le cadre de l'arrangement, certains actionnaires admissibles de CI (comme il est précisé dans la circulaire) concluront des conventions de report d'actions avec l'acheteur aux termes desquelles ils échangeront leurs actions ordinaires contre des titres de l'acheteur. Voir la circulaire pour obtenir de plus amples renseignements.

AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

Services aux investisseurs Computershare inc. est l'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres pour les actions ordinaires et tient des registres des transferts des actions ordinaires à Toronto, à Montréal et à Vancouver. Computershare Trust Company, N.A. est le coagent des transferts des actions ordinaires aux États-Unis et tient les registres et les transferts des actions ordinaires à ses bureaux de Louisville, au Kentucky, et d'Edison, au New Jersey.

CONTRATS IMPORTANTS

Les contrats suivants peuvent raisonnablement être considérés comme importants pour CI :

- a) La convention d'arrangement intervenue entre CI et l'acquéreur le 24 novembre 2024, dans sa version modifiée par la première convention modificative du 5 janvier 2025 (la « **convention d'arrangement** »).
- b) L'acte de fiducie canadien de 2009, avec le sixième acte de fiducie complémentaire daté du 27 septembre 2017, aux termes duquel les débentures de 2027 ont été émises, dans leurs versions modifiées.
- c) L'acte de fiducie canadien de 2019, avec le premier acte de fiducie complémentaire daté du 22 juillet 2019, aux termes duquel les débentures de 2024 ont été émises, et le deuxième acte de fiducie complémentaire daté du 26 mai 2020, aux termes duquel les débentures de mai 2025 ont été émises (dans leur version modifiée); et le troisième acte de fiducie complémentaire daté du 2 décembre 2022, aux termes duquel les débentures de décembre 2025 ont été émises; et le quatrième acte de fiducie complémentaire du 20 septembre 2024 aux termes duquel les débentures de 2027 ont été émises.
- d) L'acte de fiducie américain, avec le premier acte de fiducie complémentaire daté du 17 décembre 2020, aux termes duquel la première tranche des débentures de 2030 a été émise, le deuxième acte de fiducie complémentaire daté du 19 janvier 2021, aux termes duquel la deuxième tranche des débentures de 2030 a été émise, le troisième acte de fiducie complémentaire daté du 7 juin 2021, aux termes duquel les débentures de 2051 ont été émises, et le quatrième acte de fiducie complémentaire portant la date du 30 mai 2024 aux termes duquel les débentures de 2029 ont été émises.
- e) La facilité de crédit renouvelable modifiée et mise à jour datée du 8 décembre 2023 intervenue entre CI, d'une part, et quatre banques à charte canadiennes, d'autre part, qui prévoit une facilité de crédit de 800 M\$ assortie d'une période de renouvellement allant jusqu'au 27 mai 2025, dans sa version modifiée par la première modification du 14 juin 2024 et la deuxième modification du 8 août 2024.
- f) La convention d'achat d'actions conclue le 10 mai 2023 par Corient (anciennement CI US Holdings Inc.) et les investisseurs, qui prévoit l'achat d'une participation minoritaire dans Corient.

- g) Convention de placement pour compte intervenue le 17 septembre 2024 entre la Société, Valeurs mobilières TD Inc., RBC Dominion valeurs mobilières Inc., Marchés mondiaux CIBC Inc. et Financière Banque Nationale Inc.

INTÉRÊTS DES EXPERTS

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., comptables professionnels agréés, l'auditeur externe de la Société, a établi le rapport sur les états financiers audités de l'exercice 2024 de la Société, qui ont été déposés par la Société auprès des autorités de réglementation en valeurs mobilières aux termes du *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue*. Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. est indépendant de la Société conformément au CPA Code of Professional Conduct des Comptables professionnels agréés de l'Ontario.

INFORMATION SUR LE COMITÉ D'AUDIT ET DE GESTION DES RISQUES

Règles du comité d'audit et de gestion des risques

Le comité d'audit et de gestion des risques s'est doté de règles écrites qui énoncent son mandat et ses responsabilités. Ces règles sont reproduites à l'annexe « A » des présentes.

Composition du comité d'audit et de gestion des risques

Le comité d'audit et de gestion des risques se compose actuellement de trois administrateurs, tous indépendants et possédant des compétences financières (au sens attribué à ce terme dans les lois sur les valeurs mobilières ainsi que les exigences et directives de bourses de valeurs applicables) : William (Bill) Butt, Brigitte Chang et Paul Perrow.

Formation et expérience pertinentes

Le texte qui suit décrit sommairement la formation et l'expérience des membres du comité d'audit et de gestion des risques qui sont pertinentes dans l'exécution de leurs responsabilités en tant que membres du comité d'audit et de gestion des risques.

William (Bill) Butt est le président du Comité d'audit et de gestion des risques. Il compte 20 ans d'expérience dans la gestion d'une grande organisation multinationale de services financiers en pleine croissance. Plus récemment, il a agi à titre de chef mondial, Investissements et services aux grandes entreprises pour BMO Groupe financier, l'une des plus grandes banques du monde. À ce titre, il était chargé des activités de BMO auprès de sociétés importantes à l'échelle mondiale dans les domaines du financement par capitaux propres et par emprunt, des prêts aux entreprises, des services-conseils en matière de fusions et acquisitions, des services de banque d'affaires, du financement du commerce et de la gestion de trésorerie mondiale. En tant que haut dirigeant de BMO, il a siégé à son comité directeur ainsi qu'au comité directeur, au comité d'exploitation et au comité de gestion de BMO Marchés des capitaux. M. Butt siège au conseil d'administration d'OMERS, l'un des plus grands régimes de retraite du Canada, et il est président de son comité de placements. Il est titulaire d'un baccalauréat en commerce de la University of Windsor, d'un MBA de la Ivey Business School et du titre « IAS.A » de l'Institut des administrateurs de sociétés.

Brigette Chang est présidente de la Raymond Chang Foundation, fondation de bienfaisance établie par le regretté G. Raymond Chang. Mme Chang est trésorière de G. Raymond Chang Ltd., société de portefeuille de placements fermée. De 1999 à 2003, elle a travaillé au sein du groupe d'audit et de services-conseils d'Ernst & Young. Mme Chang est titulaire d'un baccalauréat en commerce de la Queen's University et d'un baccalauréat en éducation de la University of Toronto.

Paul Perrow compte plus de 35 ans d'expérience précieuse dans le secteur de la gestion d'actifs, et a notamment été membre du comité d'audit de la Société, avant d'être reconduit dans ses fonctions en 2023. M. Perrow a été vice-président principal, directeur des ventes et du marketing chez CI Investments Inc. jusqu'en décembre 1996. De 1996 à 2013, il a occupé nombre d'autres postes de direction dans le secteur, notamment d'associé directeur de Red Sky Capital, de cochef et associé directeur de l'activité de gestion de placements de Merrill Lynch Canada, de cofondateur et président de Fairway Capital Management Corp. (Toronto), de président et chef de la direction de BluMont Capital, et d'administrateur d'Integrated Asset Management Corp., lorsque celle-ci était une société ouverte. En tant que membre du conseil des gouverneurs d'Organisme de placement collectif CI inc., il était chargé d'analyser et d'évaluer les états financiers de nombreux fonds communs de placement. M. Perrow est également président du comité des placements de la Holland Bloorview Kids Rehabilitation Hospital Foundation.

Politiques et procédures d'approbation préalable

Le comité d'audit et de gestion des risques a adopté les politiques et procédures suivantes pour la mission des auditeurs externes de CI pour la prestation de services non liés à l'audit.

La direction est tenue de soumettre une demande d'approbation préalable pour les services non liés à l'audit proposés qui ne sont pas urgents, à la prochaine réunion trimestrielle du comité d'audit et de gestion des risques.

Pour tous les autres services non liés à l'audit, le comité d'audit et de gestion des risques a délégué à son président la responsabilité et le pouvoir d'examiner et, à son appréciation, d'approuver les services non liés à l'audit proposés conformément aux procédures suivantes. Les membres du personnel des finances désignés sont tenus de soumettre par écrit au président du comité d'audit et de gestion des risques une demande d'approbation préalable du service non lié à l'audit visé en donnant tous les détails nécessaires concernant le service proposé, notamment l'ampleur du travail, le délai estimatif de réalisation et les honoraires estimatifs pour ce service. Sauf dans des circonstances atténuantes, les demandes doivent être présentées au président avant de confier la mission aux auditeurs pour le service visé. Sur réception de la demande, le président du comité d'audit et de gestion des risques accepte ou rejette, sans délai, la demande en expliquant brièvement les motifs de sa décision, dans chaque cas par écrit et compte tenu de l'effet de la prestation des services visés sur l'indépendance des auditeurs. La direction doit présenter les demandes d'approbation préalable au comité d'audit et de gestion des risques à sa prochaine réunion trimestrielle. CI verse à ses dossiers toute la correspondance concernant les demandes.

Honoraires pour les services des auditeurs externes

Le tableau qui suit présente les sommes totales versées ou payables par CI au titre des honoraires, à l'exception des dépenses, aux auditeurs externes à titre d'honoraires d'audit, d'honoraires pour services liés à l'audit, d'honoraires pour services fiscaux et d'autres honoraires pour chacun des exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023.

Catégorie de service	Exercice clos le 31 décembre 2024 (\$)	Exercice clos le 31 décembre 2023 (\$)
Honoraires d'audit ¹⁾	2 055 000	2 675 000
.....		
Honoraires pour services liés à l'audit ²⁾	5 430 000	4 750 000
.....		
Honoraires pour services fiscaux ³⁾	97 000	93 000
.....		
Autres honoraires ⁴⁾	22 500	-
.....		
Total	7 604 500	7 518 500

Remarques :

- 1) Ces honoraires ont été versés pour des services liés à l'audit de la Société, de ses filiales canadiennes et des secteurs américains compris dans le périmètre de l'audit de la Société.
- 2) Ces honoraires ont été versés pour des services se rapportant aux audits légaux de nos filiales, à la communication d'autres informations exigées par la réglementation, aux appels publics à l'épargne et aux placements privés, aux services de traduction liés à l'audit et à l'audit d'une entreprise de services.
- 3) Ces honoraires ont été versés pour des services d'aide en matière de déclaration fiscale, de conformité fiscale et de contrôle diligent fiscal ainsi que pour d'autres conseils fiscaux.
- 4) Les services visés par ces honoraires avaient trait à des procédures convenues à l'égard de l'un des régimes de rémunération des membres de la haute direction de la Société.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Généralités

Des renseignements complémentaires concernant CI sont disponibles sur le site Web de SEDAR+ à l'adresse www.sedar.ca.

On peut trouver des renseignements complémentaires, notamment la rémunération des administrateurs et des membres de la haute direction, les prêts qui leur ont été consentis, le nom des principaux porteurs d'actions ordinaires de CI et les titres autorisés aux fins d'émission dans le cadre de régimes de rémunération sous forme de titres de participation, dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction pour l'assemblée annuelle des actionnaires qui a eu lieu le 26 juin 2024. Des renseignements complémentaires sont présentés dans les états financiers de CI et dans le rapport de gestion pour son exercice récemment clos.

ANNEXE « A »

CI FINANCIAL CORP.

RÈGLES DU COMITÉ D'AUDIT ET DE GESTION DES RISQUES

Approuvée le 27 février 2025

1. Raison d'être et portée

Le comité d'audit et de gestion des risques (le « **comité** » ou le « **comité d'audit** ») de CI Financial Corp. (la « **Société** ») est un comité du conseil d'administration (le « **conseil** »). Le comité surveille les processus comptables et de communication de l'information financière de la Société et les audits des états financiers de la Société, et assume les responsabilités et remplit le mandat énoncé dans les présentes règles.

2. Composition

Nombre de membres

Le comité sera constitué par le conseil et sera composé d'au moins trois membres du conseil. L'administrateur principal du conseil est membre d'office du comité d'audit, à moins d'être nommé par ailleurs membre du comité.

Indépendance des membres

Chacun des membres du comité doit être indépendant conformément à toutes les normes d'indépendance applicables en vertu des lois, règlements, règles et des exigences ou directives des bourses de valeurs applicables.

Président

Au moment de la nomination annuelle des membres du comité d'audit, le conseil nomme un président du comité d'audit. Le président est un membre du comité d'audit, préside toutes les réunions du comité d'audit, coordonne le respect des présentes règles par le comité d'audit, travaille avec la direction pour développer le plan de travail annuel du comité d'audit, fournit des rapports du comité d'audit au conseil et s'acquitte de toutes les autres responsabilités énumérées dans la description de poste du président de comité de la Société.

Compétences financières des membres

Au moment de sa nomination au comité, chaque membre du comité doit avoir des compétences financières » ou doit les acquérir dans un délai raisonnable après sa nomination au comité, au sens attribué à cette expression dans les lois sur les valeurs mobilières et les exigences et directives des bourses de valeurs applicables. En outre, au moins un membre du comité doit avoir des compétences en comptabilité ou des compétences connexes en gestion financière, en fonction de l'interprétation que donne le conseil à ces compétences selon son appréciation commerciale.

Durée du mandat des membres

Les membres du comité sont nommés annuellement par le conseil. Chaque membre du comité siège au sein de celui-ci au gré du conseil jusqu'à ce qu'il démissionne, qu'il soit destitué ou qu'il cesse d'être membre du conseil. Si le président n'est pas élu par le conseil, les membres du comité peuvent désigner un président au moyen d'un vote majoritaire de la totalité de l'effectif du comité.

3. Réunions

Nombre de réunions

Le comité se réunit au moins une fois par trimestre et par ailleurs aussi souvent au cours d'un exercice qu'il lui est nécessaire pour exercer ses fonctions.

Quorum

Aucune affaire ne peut être traitée par le comité lors d'une réunion à moins qu'il n'y ait quorum. La majorité des membres du comité constitue le quorum.

Convocation de réunions

Le président, un membre du comité d'audit, les auditeurs externes, le président du conseil, le chef de la direction, le président ou le chef des finances peut convoquer une réunion du comité d'audit en avisant le secrétaire général de la Société, qui avisera les membres du comité d'audit. Le président préside la totalité des réunions du comité d'audit auxquelles il assiste et, s'il est absent, les membres du comité d'audit peuvent nommer un président choisi parmi les membres présents pour qu'il préside la réunion.

Procès-verbaux et rapports au conseil

Le comité tient à jour les procès-verbaux ou autres registres des réunions et des activités du comité suffisamment détaillés pour donner la teneur des discussions qui ont eu lieu. Lorsqu'il est approuvé par le comité, le procès-verbal est mis à la disposition des autres membres du conseil. Toutefois, le président doit faire rapport verbalement au conseil de toute question qui, à son avis, requiert l'attention immédiate du conseil.

Participation de non-membres

Les auditeurs externes ont le droit d'être présents et d'être entendus à chaque réunion du comité d'audit. Les autres membres du conseil peuvent également être présents lors de réunions du comité d'audit, en donnant un avis au président. En outre, le comité peut inviter des dirigeants ou des employés de la Société, des conseillers juridiques, des experts-conseils ou d'autres personnes dont il juge la présence nécessaire ou souhaitable pour assumer ses responsabilités. Au moins une fois par année, le comité rencontre l'auditeur interne et la direction, lors de séances distinctes, afin de discuter de questions que le comité ou ces personnes jugent pertinentes.

Réunions en l'absence de la direction

Le comité tient des réunions ou des parties de réunions au cours desquelles la direction n'est pas présente.

Le comité rencontre au moins trimestriellement les auditeurs en l'absence de la direction.

Libre consultation de la direction

Le comité a le droit de consulter périodiquement la direction et les employés de la Société ainsi que les documents comptables de celle-ci.

Consultation

Le comité d'audit a l'autorité de retenir les services de conseillers juridiques, d'experts-conseils ou d'autres conseillers externes pour l'aider à s'acquitter de ses responsabilités ainsi que de fixer et de verser les

rémunérations respectives de ces conseillers sans avoir à consulter le conseil ou un dirigeant de la Société ou à obtenir l'approbation de ces derniers. La Société fournit les fonds nécessaires, fixés par le comité, pour défrayer les services de ces conseillers. Le comité a également le droit de communiquer directement avec le personnel d'audit interne de la Société et des entités contrôlées par la Société (collectivement, le « **groupe de la Société** ») (le cas échéant) et les auditeurs.

4. Mandat et responsabilités

Le comité s'acquitte des tâches et assume les responsabilités énoncées ci-dessous en plus d'autres tâches qui sont spécifiquement déléguées au comité par le conseil et que le conseil a l'autorisation de déléguer aux termes des lois et des règlements applicables. En plus de ces tâches et responsabilités, le comité remplit le mandat dont un comité d'audit est appelé à s'acquitter i) par une bourse où les titres de la Société sont négociés, ou ii) conformément aux exigences des organismes gouvernementaux ou des organismes de réglementation qui exercent une autorité sur la Société, en vigueur à l'occasion dans chaque cas, (collectivement, les « **exigences applicables** »), notamment les tâches et les responsabilités énoncées dans les lois sur les valeurs mobilières et les exigences et directives de bourses de valeurs applicables.

Membres de la haute direction financière

Le comité examine et discute, avec la direction et le conseil, de la nomination et/ou de la destitution du chef des finances et de l'auditeur interne et recommande les candidats qualifiés au conseil, s'il le juge approprié.

Rapports financiers

a) Généralités

La direction est responsable de la préparation, de la présentation et de l'intégrité des états financiers et de la communication de l'information financière de la Société ainsi que du caractère approprié des principes comptables et des politiques de communication de l'information adoptés par la Société. Les auditeurs sont responsables de l'audit des états financiers annuels consolidés de la Société et de l'examen des états financiers intermédiaires non audités de celle-ci. Le comité d'audit est responsable de la supervision des états financiers et de la communication de l'information financière de la Société.

b) Examen des rapports financiers annuels

Le comité d'audit est chargé de l'examen des états financiers annuels consolidés audités de la Société, des rapports des auditeurs afférents et du rapport de gestion connexe de la Société (le « **rapport de gestion** ») avant que ces documents ne soient rendus publics. Lors de la réunion du comité au cours de laquelle les états financiers de la Société sont examinés, le comité rencontre, en personne, les représentants des auditeurs et la direction de la Société en vue d'obtenir des renseignements afférents aux états financiers et aux résultats de l'audit, notamment des renseignements concernant :

1. les contrôles et procédures en matière de communication de l'information financière de la Société ainsi que le contrôle interne de l'information financière de la Société;
2. les politiques, jugements et estimations comptables utilisés par la direction;
3. les domaines requérant un audit accru;
4. la conformité à la réglementation applicable;
5. l'indépendance des auditeurs.

Lorsqu'il a complété son examen, si cela se révèle approprié, le comité d'audit approuve, et recommande au conseil d'approuver, les états financiers annuels et le rapport de gestion connexe.

c) Examen des rapports financiers intermédiaires

Le comité d'audit examine les états financiers intermédiaires consolidés de la Société, les rapports des auditeurs afférents et le rapport de gestion connexe. Lorsqu'il a complété son examen, si cela se révèle approprié, le comité d'audit approuve les états financiers intermédiaires et le rapport de gestion connexe, si ce pouvoir lui a été délégué en bonne et due forme. Sinon, lorsqu'il a terminé son examen, si cela se révèle approprié, le comité d'audit approuve, et recommande au conseil d'approuver, les états financiers intermédiaires et le rapport de gestion connexe. L'examen par le comité est effectué avant la publication d'un communiqué relatif aux états financiers intermédiaires. Le comité rencontre, en personne, les représentants des auditeurs et la direction de la Société en vue d'obtenir des renseignements afférents aux états financiers intermédiaires et de discuter des résultats de leur préparation et de leur examen. Lors de chaque réunion, le comité demandera que les auditeurs informent le comité de leurs constatations en fonction des procédures intermédiaires suivies par les auditeurs. En outre, le comité demandera que les auditeurs les informent des constatations qui pourraient modifier ou changer le rapport que les auditeurs ont fourni au comité en lien avec les derniers états annuels de la Société.

d) Questions liées à l'examen

En plus des procédures mentionnées ci-dessus, lorsqu'il effectue son examen des états financiers annuels ou des états financiers intermédiaires, le comité d'audit peut :

- i) recevoir un rapport préparé par les conseillers juridiques internes, à sa demande, concernant toute réclamation ou autre situation impondérable qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers;
- ii) examiner l'état des politiques comptables suivies, des estimations comptables critiques et autres estimations et jugements importants sous-jacents aux états financiers présentés par la direction;
- iii) examiner les incidences importantes de nouvelles mesures comptables ou des structures hors bilan sur les états financiers, telles qu'elles sont présentées par la direction, notamment les exigences relatives à des opérations complexes ou inhabituelles, à des modifications importantes aux principes comptables et aux traitements de rechange prévus par les Normes internationales d'information financière;
- iv) examiner toute modification importante aux politiques comptables et toute modification importante aux pratiques comptables, normes en matière d'indépendance et pratiques de communication de l'information financière, ou toute évolution de ceux-ci, ainsi que leur incidence sur les états financiers, tels qu'ils sont présentés par la direction;
- v) examiner avec la direction et les auditeurs les principales questions de communication de l'information financière étudiées au cours de l'exercice et la méthode de règlement;
- vi) recevoir et examiner un rapport préparé par la direction ou un audit interne sur l'efficacité des procédures de communication de l'information financière et de contrôle interne de l'information financière;

- vii) examiner les problèmes auxquels les auditeurs ont été confrontés dans l'exécution de l'audit annuel ou des procédures trimestrielles, y compris les restrictions imposées par la direction ou les principales questions comptables au sujet desquelles il y a eu désaccord avec la direction;
- viii) obtenir une explication de la direction au sujet de l'ensemble des écarts importants entre les périodes intermédiaires comparatives;
- ix) examiner la lettre postérieure à l'audit ou la lettre de recommandation qui renferme les recommandations des auditeurs et la réponse de la direction ainsi que le suivi ultérieur des questions soulevées par les auditeurs;
- x) examiner les plaintes relatives à la dénonciation reçues par l'administrateur principal;
- xi) examiner toute autre question relative aux états financiers qui est soulevée par les auditeurs ou la direction ou qui doit être portée à l'attention du comité d'audit aux termes de méthodes comptables, de normes d'audit ou des exigences applicables;
- xii) examiner les attestations des états financiers et des contrôles intermédiaires et annuels du chef de la direction et du chef des finances exigées par le *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*.

e) Approbation d'autres communications de l'information financière

Avant qu'ils ne soient rendus publics, le comité d'audit examine et, si cela se révèle approprié, approuve et recommande l'approbation par le conseil de la communication de l'information financière dans un prospectus ou dans tout autre document d'offre de titres de la Société, des communiqués qui fournissent des bilans financiers de la Société ou qui sont basés sur ceux-ci et toute autre communication importante de l'information financière diffusée au public, à l'exception des communiqués relatifs aux ventes mensuelles. Si le pouvoir d'approuver les états financiers intermédiaires et le rapport de gestion connexe lui a été délégué en bonne et due forme, le comité d'audit peut également approuver les communiqués présentant des résultats financiers connexes de la Société ou fondés sur de tels résultats, sans devoir obtenir d'autre approbation de la part du conseil.

Évaluation du rendement annuelle

Le comité évalue chaque année son rendement à l'égard de l'exécution de son mandat aux termes des présentes règles et fait rapport du résultat de cette évaluation au conseil d'administration. Le comité effectue cette évaluation selon la manière que le comité de la gouvernance, des ressources humaines et de la rémunération juge opportune.

Autres

Le comité d'audit ou son président sont disponibles pour examiner avec la direction et les auditeurs les principales questions comptables et financières touchant la Société qui n'ont pas été réglées lors des examens annuels et trimestriels.

Gestion des relations avec les auditeurs

a) Nomination et rémunération

Le comité d'audit choisit les auditeurs et recommande leur nomination au conseil pour approbation par les actionnaires. Le comité d'audit a l'autorité finale pour l'approbation de la durée de la mission et des honoraires d'audit, notamment le plan de mission des auditeurs.

b) Règlement de différends

Le comité d'audit résout toute divergence d'opinion entre la direction de la Société et les auditeurs en ce qui concerne les questions liées à l'information financière portées à son attention.

c) Discussions avec les auditeurs

Au moins une fois par année, le comité d'audit discute avec les auditeurs des questions soulevées par les normes d'audit applicables, dont les auditeurs sont tenus de discuter avec le comité d'audit. Le comité s'assure que la Société exige que les auditeurs fassent rapport directement au comité.

d) Plan de mission

Au moins une fois par année, avant le commencement de chaque audit, le comité d'audit examine un résumé du plan de mission annuel des auditeurs externes, lequel résumé énonce ce qui suit : i) les procédures de contrôle de la qualité internes de l'auditeur externe; ii) tout enjeu significatif soulevé dans le cadre du plus récent contrôle de la qualité interne ou contrôle par les pairs de l'auditeur externe, ou dans le cadre de tout examen ou toute enquête par un organisme gouvernemental ou professionnel, au cours des cinq dernières années, à l'égard d'un ou plusieurs audits indépendants exécutés par l'auditeur externe, ainsi que les mesures prises en vue de résoudre ces enjeux; iii) tous les liens entre l'auditeur externe et la Société.

Le comité doit faire rapport au conseil de ses conclusions à l'égard des questions susmentionnées, de son examen de l'associé responsable de la mission de l'auditeur externe, ainsi que de ses vues à l'égard d'un éventuel roulement périodique de l'auditeur externe. En outre, le comité d'audit prend en considération et examine, avec les auditeurs, tout changement important à la portée du plan.

e) Rapport d'examen trimestriel

Le comité d'audit examine un rapport préparé par les auditeurs à l'égard de chacun des états financiers intermédiaires de la Société.

f) Indépendance des auditeurs

Au moins une fois par année, et avant que les auditeurs établissent leur rapport sur les états financiers annuels, le comité d'audit obtient, de la part des auditeurs, une déclaration écrite officielle décrivant tous les liens entre les auditeurs et la Société, il discute avec les auditeurs de tout lien ou service déclaré qui pourrait avoir une incidence sur l'objectivité et l'indépendance des auditeurs et il obtient une confirmation écrite, de la part des auditeurs, énonçant qu'ils sont objectifs et indépendants au sens des règles de déontologie adoptées par l'institut ou l'ordre des comptables agréés provincial duquel les auditeurs sont membres et des autres exigences applicables.

g) Évaluation et rotation de l'associé responsable de la mission

Au moins une fois par année, le comité d'audit examine les compétences et le rendement des auditeurs externes de la Société, y compris une évaluation du ou des associés responsables de la mission et il discute,

au besoin, de l'abrègement ou de l'avancement de l'échéance de la politique actuelle de rotation des associés responsables de la mission des auditeurs externes.

h) Obligation d'approbation préalable des services non liés à l'audit

Le comité d'audit approuve au préalable toute provision sur honoraires des auditeurs pour qu'ils rendent des services non liés à l'audit à la Société, qu'il juge adéquate aux termes des exigences applicables et des politiques et procédures approuvées par le conseil d'administration. Le comité d'audit peut déléguer le pouvoir d'approuver au préalable à un membre du comité d'audit. Les décisions prises par un membre du comité d'audit à qui ce pouvoir a été délégué doivent être présentées au comité d'audit plénier à sa première réunion régulière après l'approbation.

Le comité d'audit satisfait à l'obligation d'approbation préalable prévue au paragraphe h) qui précède lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- i) le montant total de tous les services non liés à l'audit qui n'ont pas été approuvés au préalable ne constitue pas plus de 5 % du montant total des honoraires versés par la Société et ses filiales à son auditeur externe au cours de l'exercice pendant lequel les services sont rendus;
- ii) la Société ou sa filiale pertinente, selon le cas, n'a pas reconnu les services comme des services non liés à l'audit au moment du contrat;
- iii) les services sont promptement portés à l'attention du comité d'audit et approuvés, avant l'achèvement de l'audit, par le comité d'audit ou par un ou plusieurs de ses membres à qui le comité a délégué le pouvoir d'accorder ces approbations.

i) Approbation des politiques en matière d'embauche

Le comité d'audit examine et approuve les politiques en matière d'embauche de la Société en ce qui concerne les associés et employés, actuels et anciens, des auditeurs externes, actuels et anciens, de la Société et des fonds communs de placement gérés par la Société ou les membres de son groupe.

j) Communications avec l'auditeur interne

L'auditeur interne présente régulièrement des comptes rendus au comité. Le comité examine, avec l'auditeur interne, tout problème ou toute difficulté que l'audit interne peut rencontrer, notamment des restrictions relatives à la portée d'activités ou à l'accès à l'information nécessaire, ainsi que tout rapport important à la direction préparé par le service d'audit interne et la réponse de la direction à cet égard.

Le comité examine et approuve chaque année le mandat et le plan d'audit interne annuel du service d'audit interne et discute avec la direction du budget d'audit interne et de la dotation en personnel. Le comité indique à la direction les changements qu'il juge souhaitables à l'égard des fonctions d'audit interne.

Le comité examine la nomination, le rendement et le remplacement des membres de la haute direction de l'audit interne et les activités, les responsabilités en matière de compte rendu et les compétences des personnes responsables des fonctions d'audit interne.

Contrôles internes

a) Généralités

Le comité d'audit examine les procédures et contrôles en matière de communication de l'information et les contrôles internes de l'information financière de la Société.

b) Établissement, examen et approbation

Le comité d'audit supervise la conception, la mise en place et la maintenance, par la direction, de systèmes adéquats de contrôle interne conformément aux exigences applicables, notamment des contrôles internes de l'information financière et des procédures et contrôles en matière de communication de l'information financière, et qu'elle examine, évalue et approuve ces procédures. Au moins une fois par année, le comité d'audit examine, avec la direction et les :

- i) l'efficacité, les faiblesses ou les lacunes concernant : la conception ou la mise en œuvre des contrôles internes de la Société (y compris les contrôles et la sécurité du système informatisé de renseignements); le cadre global de contrôle pour la gestion des risques d'affaires; les contrôles comptables, financiers et de communication de l'information (y compris les contrôles de l'information financière), les contrôles non financiers et les contrôles juridiques et réglementaires et l'incidence des faiblesses décelées des contrôles internes sur les conclusions de la direction;
- ii) tous changements importants dans les contrôles internes de l'information financière qui sont communiqués ou que l'on songe à communiquer, y compris ceux dans les documents réglementaires déposés périodiquement par la Société;
- iii) la procédure de prévention et de détection de la fraude de la Société, y compris les lacunes dans les contrôles internes susceptibles de menacer l'intégrité de l'information financière ou d'exposer la Société à d'autres pertes majeures issues de fraudes internes ou externes et l'ampleur de ces pertes et toutes mesures disciplinaires prises à l'égard d'activités frauduleuses des membres de la direction ou d'autres employés qui jouent un rôle clé dans la communication de l'information financière;
- iv) toutes questions connexes importantes et recommandations des auditeurs et la réponse fournie par la direction, y compris le calendrier de mise en œuvre des recommandations visant à corriger les faiblesses, notamment dans les contrôles internes de l'information financière et dans les procédures et contrôles de communication de l'information financière.

Procédures en matière de dénonciation du comité d'audit

Le comité d'audit établit des procédures relatives à a) la réception, la conservation et le traitement des plaintes reçues par la Société à l'égard de questions de comptabilité, de contrôle comptable interne et d'audit et b) la soumission confidentielle et anonyme, par des employés de la Société, d'inquiétudes relatives à des questions de comptabilité ou d'audit douteuses. De telles procédures en matière de dénonciation seront décrites plus en détail dans une politique de dénonciation et pourront être consultées sur le site Web des employés.

Communication de l'information par le comité d'audit

Le comité d'audit approuve toute communication de l'information par le comité d'audit qui doit être incluse dans les documents d'information de la Société aux termes des exigences applicables.

Surveillance de la gestion des risques d'entreprise

Le comité rencontre régulièrement le chef de la direction et le président de la Société et revoit périodiquement avec la direction les systèmes de la Société afin de surveiller et de gérer les principaux risques commerciaux et les programmes de conformité légale et éthique. Le comité reçoit des rapports périodiques sur les systèmes et procédures de conformité et fait rapport sur les politiques et procédures de gestion des risques de la Société.

Le comité rencontre régulièrement le chef de la gestion des risques de la Société et d'autres personnes clés en matière de risque et examine le rapport annuel sur les risques du chef de la gestion des risques.

Le comité examine les rapports du chef de la technologie de la Société et revoit, au moins une fois par année, le programme de la Société sur la cybersécurité et l'approche de la direction relativement aux risques liés à la cybersécurité.

Le comité examine le risque lié à la communication de l'information dans la notice annuelle, les états financiers et le rapport de gestion connexe de la Société et fait des recommandations au conseil aux fins d'approbation.

Conformité aux exigences prévues par la loi et réglementaire

Le comité examine les rapports préparés par le secrétaire général, le chef du contentieux et d'autres membres de la direction de la Société à l'égard de questions de droit ou de conformité qui peuvent avoir une incidence importante sur la Société, de l'efficacité des politiques en matière de conformité de la Société et de toute communication importante reçue d'organismes de réglementation. Le comité examine les évaluations et les déclarations de la direction à l'égard de la conformité aux lois applicables, ainsi que le plan de la direction visant à corriger tout défaut relevé.

Délégation

Le comité d'audit peut, dans la mesure permise par les exigences applicables, désigner un sous-comité afin que ce dernier se penche sur toute question que le comité d'audit juge pertinente relativement aux présentes règles.

5. Révision des règles

Le comité révisé et met à jour annuellement les présentes règles et les présente au conseil à des fins d'approbation.

6. Aucune création de droits

Les présentes règles énoncent des politiques générales et ont été élaborées en tant que composante du cadre de gouvernance au sein duquel le comité aide le conseil à diriger les affaires de la Société. Bien qu'elles doivent être interprétées conformément à toutes les lois et à tous les règlements et exigences d'inscription applicables ainsi que conformément aux statuts et règlements administratifs de la Société, elles ne sont pas conçues pour établir des obligations juridiquement contraignantes.